

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU DU JEUDI 14 MARS 2019 A 20 HEURES 30

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis au Parc des Expositions situé sur la commune de Ste-Gemmes d'Andigné sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le sept mars deux mil dix-neuf par Monsieur le Maire et sous sa présidence.

### Etaient présents :

M GRIMAUD Gilles, Mme JAMES Marie-Agnès, M PASQUIER Jean-Pierre, Mme GASNIER Monique, M RONCIN Joël, Mme COQUEREAU Geneviève, M CHAUVEAU Olivier, M GROSBOIS Claude, M GASTINEAU Christophe, M BOULMANT NOMBALLAIS Christian, M. VENIERE Bruno, M. DENOUS Bernard, Mme CHANTEUX Evelyne, Mme LEMALE Myriam, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme MOESIS Marie-Noëlle, M BOULTOUREAU Hubert, M FREMY Didier, M MENARD Anthony, M PASSELANDE Germain, M GRANIER Jean-Claude, M MIGRAINE Marc, M FOUILLET Alain, Mme PELLETIER Christine, Mme CHAUVEAU Carine, M HEULIN Pierre-Marie, M HUREL Philippe, Mme CHAUVIN Hélène, M TROTTIER Gildas, M BOCAGE Frédéric, Mme VERGEREAU Danielle, Mme ROUSSEAUX Marion, M BELLANGER Jean-Luc, M GEORGET André, M MARIE Sylvain, M PERROIS Christian, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, M ROCHEPEAU Pierre, Mme TROTTIER Marie-Annick, M DELANOUE Michel, M PELLUAU Dominique, M LARDEUX Dominique, M COUTINEAU Michel, M DENUAULT Raymond, M BRICAULT Patrick, M DE LA FERTE Thierry, M SEJOURNE Serge, M BOUE Gilbert, Mme THIERRY Irène, M RETIER Daniel, M GESLIN Henri, M BESNIER Loïc, Mme MOULLIERE Sandrine, M GARNIER Marcel, M GELU Daniel, Mme BRANCHEREAU Emmanuelle, M BROSSIER Daniel, M TROUILLEAU Jacky, M DUMONT Jean-Yves, Mme SAUVAGE Véronique, M ANNONIER Claude, Mme BRUAND Martine, Mme MARTIN Bernadette, M BESNIER Michel, M OREILLARD Gabriel, M BELIER Denis, Mme BELLIER Geneviève, Mme ROISNET Valérie, M VERDIER Laurent, Mme LORENZI Mariette, M CHEVALIER Jean, M TAULNAY Jean-Claude, M CUINET Alain, M PORCHER Jean-Luc, M BOUVET Jean-Olivier, M COUE Henri, M VASLIN Corentin, Mme CERISIER Isabelle, M FOURNIER Daniel, M BELLIER André, Mme CHOQUET Maryline, M CHERE Nicolas, M PELTIER Nicolas, M LEBRETON Michel, Mme CHAUVEAU Christelle, M. ELEOUEU Arnaud, M GELU André, M. COTTIER Guillaume, M GIBOIRE Frédéric, M CHAUVIN Bruno, Mme BASLE Catherine, M THAUNAY Hervé, M GALON Joseph, M LEFORT André, M LEDOUX Jean-Yves, Mme ALBERT Béatrice, M RONFLE Dominique, Mme DENIS-POIZOT Françoise, Mme STEPHANE Géraldine, M DROUIN Emmanuel, Mme BIOTEAU Stéphanie, M BIZOT Maxence

### Etaient excusés:

Mme BOURDAIS Marie-Paule, Mme RENAULT Sonia, M LEUSIE Marc, M VITRE Alain, Mme DURAND Christelle, M CHERBONNIER Frédéric, Mme FEIPEL Christine, Mme SAIGET Sonia, M GAUBERT Emmanuel, M DERSOIR Gaëtan, Mme MAINFROID Mary, M SEJOURNE Michel, M BOUILLET-LE LIBOUX Jérémy, M BIANG NZIE Patrick, Mme BURET Geneviève, M GAULTIER Jean-Noël, Mme MONVOISIN Nathalie, Mme EVAIN Christiane, M FOLLIARD Loïc, Mme BODIER Marcelle, Mme MARSAIS Thérèse, Mme GUILLET Marina, Mme PAUMIER Céline, Mme RUELO Nathalie, Mme MALINGE Monique, M LAIZE René, M MARSOLLIER Loïc, Mme LEZE Laëtitia, Mme BLANCHARD Yolande, Mme BOISTEAU Marie-Christine, M BERTHELOT Jérôme, Mme ROMANN Colette, M JUBLIN Marc, M BRECHETEAU Gilles, Mme HENRY Karen, Mme ORDONAUD Soizic, M GUIMON Vincent,

### Etaient absents :

M GILLIER Michel, M DOUTRE Romain, Mme BELLANGER Anne, M GASNIER Johan, M GEMIN Yannis, Mme GUENY Nadège, M GILLIER Jean-François, M SAVARIS Claude, M JOLIVEL Emmanuel, M BEAUMONT Jean-Pierre, Mme FOUCHE Guylaine, M FLORTE Ludovic, M JAMET Guillaume, M BAUDOUIN Guy, Mme HEULIN Danielle, Mme GRÖSCHNER Birgit, M LEMALE Philippe, Mme LARDEUX Florence, M GAULTIER Marc, M GAUTTIER Jérôme, Mme CHARTIER Manuèla, Mme BOISSEAU Sylvie, Mme DES FRANCS Florence, Mme DE LA SELLE Noémie, Mme BEUTIER Aurélie, Mme ABELARD Isabelle, Mme HELBERT Emilie, M GEINDREAU Christophe, Mme PELUAU Laurence, Mme GIRAUD Nadine, Mme METAYER Caroline, M DUVAL Mickaël, Mme LECLERCQ Vanessa, M SORTANT Olivier, M DAVID Julien, Mme THOMAS Anne-Cécile, M

PRAIZELIN Nicolas, Mme CAILLERE Laure, M GATINEAU Thierry, M SEREX Francis, Mme MICHEL Muriel, M PROD'HOMME Michel, M LECLERC Emile, M GROSOBOIS Jean-Michel, Mme PROUST Mélanie, Mme BOULLIER Nadia, Mme GASNIER Virginie, M ROULLEAU Sébastien, Mme BUCHOT Marie-Françoise, M MORICEAU Philippe, M BARREAU Laurent, Mme LHOTE Sophie

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme VITRE Alain a donné pouvoir à M HUREL Philippe  
M LEUSIE Marc a donné pouvoir à M PASSELANDE Germain  
Mme DURAND Christelle a donné pouvoir à M CHAUVEAU Olivier  
M SEJOURNE Michel a donné pouvoir à M GESLIN Henri  
M BOUILLET-LE LIBOUX a donné pouvoir à M RETIER Daniel  
M BIANG NZIE Patrick a donné pouvoir à M RONCIN Joël  
M GAULTIER Jean-Noël a donné pouvoir à M BROSSIER Daniel  
Mme MONVOISIN Nathalie a donné pouvoir à Mme SAUVAGE Véronique  
M FOLLIARD Loïc a donné pouvoir à M VERDIER Laurent  
Mme MARSAIS Thérèse a donné pouvoir à M BOUVET Jean-Olivier  
Mme PAUMIER Céline a donné pouvoir à M COUE Henri  
Mme GUILLET Marina a donné pouvoir à M PORCHER Jean-Luc  
Mme MALINGE Monique a donné pouvoir à Mme CHOQUET Maryline  
M LAIZE René a donné pouvoir à M PELTIER Nicolas  
M MARSOLLIER Loïc a donné pouvoir à M CHERE Nicolas  
Mme LEZE Laëtitia a donné pouvoir à Mme CHAUVEAU Christelle  
Mme BOURDAIS Marie-Paule a donné pouvoir à M PASQUIER Jean-Pierre  
Mme BLANCHARD Yolande a donné pouvoir à M COTTIER Guillaume  
Mme BOISTEAU Marie-Christine a donné pouvoir à M GELU André  
M BERTHELOT Jérôme a donné pouvoir à Mme GASNIER Monique  
Mme ROMANN Colette a donné pouvoir à M CHAUVIN Bruno  
M GUIMON Vincent a donné pouvoir à Mme BASLE Catherine  
M BRECHETEAU Gilles a donné pouvoir à M THAUNAY Hervé  
Mme HENRY Karen a donné pouvoir à Mme ALBERT Béatrice  
Mme ORDONAUD Soizic a donné pouvoir à M RONFLE Dominique  
de voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur GASTINEAU Christophe, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Conseillers en exercice :	191
Nombre de présents :	102
Nombre de votants :	127

Le compte-rendu de la séance du quatorze mars deux mil dix-neuf a été affiché à la porte de la Mairie le quinze mars deux mil dix-neuf conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur GRIMAUD soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2019. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Un test des boîtiers électroniques est effectué.

N°2019-29

### Convention de mise à disposition gracieuse de mobilier de l'église de St Aubin du Pavoil

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Cardinal archevêque d'Addis-Abeba a sollicité le prêt de deux cloches (cloches n°1 et 2) de l'église de Saint-Aubin du Pavoil, afin de les transférer vers des églises Ethiopiennes.

Considérant l'accord de l'Evêque d'Angers en date du 9 mai 2018 pour le transfert de ces deux cloches vers des églises Ethiopiennes (cathédrale d'Addis-Abeba et dans une cathédrale actuellement en construction à Bahar-Dar), Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse de ce mobilier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 124

**Abstention :** 3 BOULMANT-NOMBALLAIS Christian, VENIERE Bruno, BIOTEAU Stéphanie

APPROUVE la convention d'une durée de 50 ans, à compter de sa signature, à intervenir avec le cardinal Berhaneyesus D. Souraphiel, agissant en tant qu'Archevêque du diocèse d'Addis-Abeba et la paroisse Ste-Thérèse-en-Haute-Vallée qui servira d'intermédiaire, pour la mise à disposition gracieuse de deux cloches (cloches n°1 et 2) de l'église de Saint-Aubin du Pavoil, afin de les transférer vers des églises Ethiopiennes (cathédrale d'Addis-Abeba et dans une cathédrale actuellement en construction à Bahar-Dar),

DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur DROUIN évoque la politique patrimoniale, et demande s'il est envisagé de mettre en valeur les biens provenant de l'église de St Aubin du Pavoil, de la gare ou encore des tanneries Lepage, ce qui permettrait d'être un outil d'attraction pour le tourisme.

Monsieur GRIMAUD précise que la plupart de ces objets sont des objets qui doivent être mis à l'intérieur et non à l'extérieur puisqu'ils proviennent de bâtiments. Une plaque de la gare a été conservée. En ce qui concerne le mobilier, il est stocké et mis à disposition de ceux qui souhaitent l'utiliser et peut être transféré sous forme de convention. Un transfert a déjà eu lieu à l'église de Montguillon et au château de Bourg d'Iré. Au lieu de rester dans les ateliers municipaux, ces cloches vont être mises à disposition.

Un inventaire a été établi, des contacts ont été pris. Si ces mobiliers peuvent être mis en valeur, ils sont à disposition, mais cela sera contrôlé et régi par des conventions.

## **Exploitation d'une base de loisirs – Demande de subvention LEADER actualisée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 mai 2016, la collectivité a approuvé une convention d'une durée de 3 ans entre l'association Anjou Sport Nature et la commune de Segré, relative à la création et à l'exploitation d'une base de loisirs située place du Moulin sous la Tour.

Cette opération, dont le coût global est estimé à 72 042 € TTC, est éligible au programme européen LEADER. Ce programme peut octroyer une subvention de 32 000€, correspondant à 80 % du montant subventionnable de 40 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération en date du 3 mai 2016 sollicitant une subvention LEADER au titre de l'action « préserver et valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire »,

Considérant que le plan de financement a été modifié et qu'il convient d'actualiser les montants pour instruction du dossier,

**A l'unanimité,**

ADOpte le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RESSOURCES	
Objet	Montant TTC	Entité	Montant TTC
Prestation Anjou Sport Nature	48 000 €	Leader	32 000 €
Mobilier	20 465 €	Commune de Segré	40 042 €
Signalétique	327 €		
Equipement base de loisirs	3 250 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 042 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 042 €</b>

APPROUVE le dépôt d'une demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Anjou Bleu, au titre du programme européen LEADER, pour un montant de subvention de 32 000€, correspondant à 80 % du montant subventionnable de 40 000 €,

PRECISE que, dans l'hypothèse où la subvention obtenue serait inférieure à la subvention demandée, la commune s'engage à prendre en charge la différence par le biais de son autofinancement,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2019-31

## **Centre Multi-Accueil Récré A Lune – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire – Avenant n°1**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire afin de percevoir les prestations de service « unique » pour le Centre multi-accueil Récré A Lune. Celui-ci fixe le taux de ressortissants du régime général pour la prestation de service unique à 97,50%.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « unique » pour le centre multi-accueil Récré A Lune qui fixe le taux de ressortissants du régime général pour la prestation de service unique à 97,50%,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer cet avenant, conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Monsieur PASQUIER explique qu'il s'agit d'une simplification. Jusqu'à ce jour, le nombre de ressortissants CAF était déclaré mais certaines personnes dépendent aussi de la MSA. La CAF a calculé une moyenne par rapport à la fréquentation des familles et a fixé un taux de 97.50% de ressortissants, les autres relevant d'autres régimes.**

**Les déclarations à effectuer sont ainsi simplifiées.**

N°2019-32

### **Contrat de service en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire – Avenant n°1**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer un avenant afin de modifier la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire », signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire le 20 décembre 2017. Cet avenant modifie l'article 8 « missions du partenaire », l'article 10.2 « responsabilité du partenaire » et l'« annexe 2 ».

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaires » signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire le 20 décembre 2017 avec la modification des articles 8 « missions du partenaire », l'article 10.2 « responsabilité du partenaire » et l'« annexe 2 »,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur PASQUIER explique que la convention signée en 2018 fait l'objet de 2 modifications :

Article 8 : les missions concernées sont l'Accueil de jeunes enfants, le Relais Assistantes Maternelles et le Centre de loisirs

Article 10 : ajout des flux entrants.

N°2019-33

## Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe Assainissement Collectif

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement collectif dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	863 403,11 €
011	Charges à caractère général	353 975,94 €
012	Charges de personnel	70 556,14 €
65	Charges de gestion courante	90,00 €
66	Charges financières	85 144,29 €
042	Ecritures budgétaires entre section	353 636,74 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	949 799,32 €
013	Atténuation de charges	420,28 €
70	Produits des services	830 062,75 €
77	Produits exceptionnels	74,49 €
042	Ecritures budgétaires entre section	119 241,80 €
	Résultat exercice fonctionnement	86 396,21 €
002	Résultat fonctionnement reporté	70 297,73 €
	Résultat cumulé fonctionnement	156 693,94 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	811 210,55 €
16	Emprunts et dettes	219 606,90 €
20	Immobilisations incorporelles	2 880,00 €
23	Immobilisations en cours	454 523,37 €
040	Opérations ordre entre section	119 241,80 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	14 958,48 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 299 834,50 €
10	Dotations fonds divers	295 727,23 €
13	Subventions investissement	301 553,57 €
16	Emprunts et dettes	319 000,00 €
27	Immobilisations financières	14 958,48 €
040	Opération ordre entre section	353 636,74 €
041	Opération entre sections	14 958,48 €
	Résultat exercice investissement	488 623,95 €
001	Résultat investissement reporté	-178 292,68 €
	Résultat cumulé investissement	310 331,27 €

Résultat exercice 2018	575 020,16 €
------------------------	--------------

Résultat de clôture 2018	467 025,21 €
--------------------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Assainissement collectif qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 123  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 3 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

N°2019-34

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe Lotissements

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	190 671,10 €
011	Charges à caractère général	158 562,99 €
65	Charges de gestion courante	1,70 €
66	Charges financières	1 250,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 606,41 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 250,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	190 671,10 €
70	Produits des services	29 562,50 €
75	Autres produits de gestion courante	43,91 €
042	Ecritures budgétaires entre section	159 814,69 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 250,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	159 814,69 €
16	Emprunts et dettes	
040	Opérations ordre entre section	159 814,69 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	29 606,41 €
040	Opération ordre entre section	29 606,41 €
	Résultat exercice investissement	-130 208,28 €
001	Résultat investissement reporté	-193 879,90 €
	Résultat cumulé investissement	-324 088,18 €

	Résultat exercice 2018	-130 208,28 €
--	------------------------	---------------

	Résultat de clôture 2018	-324 088,18 €
--	--------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissements qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 121  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 5 DE LA FERTE Thierry, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-35

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe Locaux commerciaux

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	23 744,53 €
011	Charges à caractère général	20 040,42 €
65	Charges de gestion courante	1,19 €
66	Charges financières	2 269,75 €
67	Charges exceptionnelles	1 433,17 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	79 922,99 €
70	Produits des services	3 072,12 €
75	Autres produits de gestion courante	72 572,75 €
77	Produits exceptionnels	4 278,12 €
	Résultat exercice fonctionnement	56 178,46 €
002	Résultat fonctionnement reporté	4 407,78 €
	Résultat cumulé fonctionnement	60 586,24 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	46 300,73 €
16	Emprunts et dettes	27 511,15 €
23	Immobilisations en cours	18 789,58 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	54 186,14 €
10	Dotations fonds divers	54 186,10 €
16	Emprunts et dettes	0,04 €
	Résultat exercice investissement	7 885,41 €
001	Résultat investissement reporté	-33 186,10 €
	Résultat cumulé investissement	-25 300,69 €

	Résultat exercice 2018	64 063,87 €
--	------------------------	-------------

	Résultat de clôture 2018	35 285,55 €
--	--------------------------	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Locaux commerciaux qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 122

**Abstentions :** 5 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-36

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe maisons de santé

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	75 093,63 €
011	Charges à caractère général	32 135,63 €
65	Charges de gestion courante	1,98 €
66	Charges financières	37 166,02 €
042	Ecritures budgétaires entre section	5 790,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	178 762,94 €
70	Produits des services	17 799,56 €



75	Autres produits de gestion courante	159 763,38 €
77	Produits exceptionnels	1 200,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	103 669,31 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	103 669,31 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2018</b>
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	248 440,68 €
16	Emprunts et dettes	124 958,33 €
23	Immobilisations en cours	123 482,35 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	221 968,19 €
10	Dotations fonds divers	116 178,19 €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €
040	Opération ordre entre section	5 790,00 €
	Résultat exercice investissement	-26 472,49 €
001	Résultat investissement reporté	-166 444,58 €
	Résultat cumulé investissement	-192 917,07 €
	Résultat exercice 2018	77 196,82 €
	Résultat de clôture 2018	-89 247,76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Maisons de Santé qui donne les résultats suivants :

<b>Pour :</b>	<b>120</b>	
<b>Contre :</b>	<b>2</b>	DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel
<b>Abstentions :</b>	<b>3</b>	STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>2</b>	TROTTIER Marie-Annick, GARNIER Marcel

N°2019-37

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe cinéma

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	591 585,95 €
011	Charges à caractère général	240 394,24 €
012	Charges de personnel	129 614,19 €
66	Charges financières	8 731,52 €
67	Charges exceptionnelles	84 267,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	128 579,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	571 256,95 €
70	Produits des services	339 361,00 €
74	Dotations, subventions	83 240,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,61 €
77	Produits exceptionnels	89 588,34 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 064,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	-20 329,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	3 987,93 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-16 341,07 €
	INVESTISSEMENT	CA 2018

	INVESTISSEMENT - DEPENSES	152 025,60 €
16	Emprunts et dettes	65 465,45 €
23	Immobilisations en cours	27 496,15 €
040	Opérations ordre entre section	59 064,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	128 579,00 €
040	Opération ordre entre section	128 579,00 €
	Résultat exercice investissement	-23 446,60 €
001	Résultat investissement reporté	387,13 €
	Résultat cumulé investissement	-23 059,47 €
	Résultat exercice 2018	-43 775,60 €
	Résultat de clôture 2018	-39 400,54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Cinéma qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 124

**Abstentions :** 3 MARTIN Bernadette, STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

N°2019-38

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Annexe locaux centre-ville

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	90 741,70 €
011	Charges à caractère général	26 941,48 €
66	Charges financières	4 378,22 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 422,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	12 577,01 €
70	Produits des services	427,33 €
75	Autres produits de gestion courante	12 149,68 €
77	Produits exceptionnels	
	Résultat exercice fonctionnement	-78 164,69 €
002	Résultat fonctionnement reporté	34 008,75 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-44 155,94 €
	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	208 982,53 €
16	Emprunts et dettes	150 497,50 €
21	Immobilisations corporelles	58 485,03 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	439 622,79 €
10	Dotations fonds divers	105 200,79 €
16	Emprunts et dettes	275 000,00 €
041	Opération entre sections	59 422,00 €
	Résultat exercice investissement	230 640,26 €
001	Résultat investissement reporté	-100 200,79 €
	Résultat cumulé investissement	130 439,47 €
	Résultat exercice 2018	152 475,57 €
	Résultat de clôture 2018	86 283,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 122  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 3 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine,  
BIZOT Maxence  
**N'a pas participé au vote :** 1 BELLIER André

En réponse à Monsieur GRANIER, Madame COQUEREAU précise que la commune est propriétaire de locaux situés dans les centres des communes déléguées.

N°2019-39

### Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget communal

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2018 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	17 924 383,05 €
011	Charges à caractère général	4 885 575,77 €
012	Charges de personnel	8 565 905,32 €
014	Atténuation de produits	13 513,00 €
65	Charges de gestion courante	2 436 380,10 €
66	Charges financières	513 325,46 €
67	Charges exceptionnelles	100 203,40 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 409 480,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	20 563 009,66 €
013	Atténuation de charges	303 469,56 €
70	Produits des services	2 006 466,49 €
73	Impôts et taxes	12 499 210,53 €
74	Dotations, subventions	4 713 314,02 €
75	Autres produits de gestion courante	403 991,56 €
77	Produits exceptionnels	414 909,72 €
042	Ecritures budgétaires entre section	221 647,78 €
	Résultat exercice fonctionnement	2 638 626,61 €
002	Résultat fonctionnement reporté	8 652 775,46 €
	Résultat cumulé fonctionnement	11 291 402,07 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	7 469 777,98 €
16	Emprunts et dettes	1 989 515,13 €
20	Immobilisations incorporelles	75 345,99 €
204	Subventions équip versées	1 236 511,60 €
21	Immobilisations corporelles	564 554,95 €
23	Immobilisations en cours	3 371 031,05 €
45	Travaux pour compte de tiers	5 540,48 €
040	Opérations ordre entre section	221 647,78 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	5 631,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	6 900 028,23 €
10	Dotations fonds divers	2 951 439,84 €
13	Subventions investissement	344 811,36 €
16	Emprunts et dettes	2 049 841,83 €
23	Immobilisations en cours	51 492,12 €

27	Immobilisations financières	72 666,85 €
45	Travaux pour compte de tiers	14 665,23 €
040	Opération ordre entre section	1 409 480,00 €
041	Opération entre sections	5 631,00 €
	Résultat exercice investissement	-569 749,75 €
001	Résultat investissement reporté	-985 943,11 €
	Résultat cumulé investissement	-1 555 692,86 €

	Résultat exercice 2018	2 068 876,86 €
--	------------------------	----------------

	Résultat de clôture 2018	9 735 709,21 €
--	--------------------------	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2018 du budget communal qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 120  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 6 GELU Daniel, BESNIER Michel, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

Monsieur DROUIN demande si la Communauté de Communes du Canton de Segré a été placé, ces dernières années, dans le réseau d'alerte du Trésor Public par rapport à l'état dégradé de ses finances.

Monsieur GRIMAUD signale que Monsieur DROUIN a reçu une réponse écrite et circonstanciée de la Préfecture à ce sujet.

Monsieur DROUIN assure que Monsieur GRIMAUD a déclaré, en réunion de Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, que la Communauté de Communes du Canton de Segré n'avait jamais été placée dans ce réseau d'alerte.

Monsieur GRIMAUD rectifie les propos de Monsieur DROUIN en précisant qu'il avait mentionné qu'en fonction des éléments en sa possession, il n'avait pas à répondre par l'affirmative.

Monsieur DROUIN déclare :

« Monsieur GRIMAUD, vous m'avez permis de consulter un document, et interdit de le photocopier, c'était le 2 janvier 2015. Dans ce courrier de la Préfecture adressé à la Communauté de Communes, il était indiqué que la Préfecture juge dégradée la situation financière de la Communauté de Communes au regard de son score financier. La Préfecture constate en 2013 un net repli de la capacité d'autofinancement et un encours de la dette dépassant nettement la moyenne régionale de la strate, c'est-à-dire en gros un surendettement.

A quel moment la Préfecture, ou le Trésor Public, ont sorti la Communauté de Communes du Canton de Segré du réseau d'alerte du Trésor Public. »

Monsieur GRIMAUD signale qu'elle n'y a pas été.

Il se demande ce que cherche Monsieur DROUIN, d'autant plus que les comptes de la Communauté de Communes du Canton de Segré sont inclus dans les comptes de Segré-en-Anjou Bleu. Il n'a pas l'impression que ce qui a été transmis à la commune nouvelle mette cette dernière en péril.

Il demande à Monsieur DROUIN de ne pas être un homme du passé mais d'essayer de voir l'avenir.

Monsieur GRIMAUD s'adresse à Monsieur DROUIN :

« Je me demande ce que vous cherchez encore pour essayer de jeter le trouble et de dénigrer la collectivité. La communauté de Communes a été transformée en commune nouvelle. Vous avez les chiffres devant les yeux, essayez d'avancer. »

Monsieur DROUIN se demande en quoi Monsieur GRIMAUD peut affirmer qu'il dénigre la Communauté de Communes ou la commune.

Il affirme son désaccord avec la gestion de Monsieur GRIMAUD. La Préfecture a émis un avis et ce serait intéressant que les élus puissent avoir accès à ces informations.

Madame COQUEREAU s'adresse à l'attention de Monsieur DROUIN :

« Vous faites une confusion et c'est très ennuyeux parce que vous portez le discrédit. En fait, la Préfecture a le droit de demander des informations et c'est ce qu'elle a fait : elle a demandé des explications sur des chiffres. En aucun cas, nous n'étions inscrits en réseau d'alerte. Alors, arrêtez de confondre volontairement, uniquement pour porter le discrédit. ».

N°2019-40

## Compte administratif – Exercice 2018 – Budget Annexe Assainissement Collectif

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement collectif dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	863 403,11 €
011	Charges à caractère général	353 975,94 €
012	Charges de personnel	70 556,14 €
65	Charges de gestion courante	90,00 €
66	Charges financières	85 144,29 €
042	Ecritures budgétaires entre section	353 636,74 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	949 799,32 €
013	Atténuation de charges	420,28 €
70	Produits des services	830 062,75 €
77	Produits exceptionnels	74,49 €
042	Ecritures budgétaires entre section	119 241,80 €
	Résultat exercice fonctionnement	86 396,21 €
002	Résultat fonctionnement reporté	70 297,73 €
	Résultat cumulé fonctionnement	156 693,94 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	811 210,55 €
16	Emprunts et dettes	219 606,90 €
20	Immobilisations incorporelles	2 880,00 €
23	Immobilisations en cours	454 523,37 €
040	Opérations ordre entre section	119 241,80 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	14 958,48 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 299 834,50 €
10	Dotations fonds divers	295 727,23 €
13	Subventions investissement	301 553,57 €
16	Emprunts et dettes	319 000,00 €
27	Immobilisations financières	14 958,48 €
040	Opération ordre entre section	353 636,74 €
041	Opération entre sections	14 958,48 €
	Résultat exercice investissement	488 623,95 €
001	Résultat investissement reporté	-178 292,68 €
	Résultat cumulé investissement	310 331,27 €
	Résultat exercice 2018	575 020,16 €
	Résultat de clôture 2018	467 025,21 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement collectif qui donne les résultats suivants :

<b>Pour :</b>	<b>120</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	DROUIN Emmanuel
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence
<b>N'a pas participé au vote :</b>	<b>1</b>	THIERRY Irène

N°2019-41

### Compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Lotissements

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	190 671,10 €
011	Charges à caractère général	158 562,99 €
65	Charges de gestion courante	1,70 €
66	Charges financières	1 250,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	29 606,41 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 250,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	190 671,10 €
70	Produits des services	29 562,50 €
75	Autres produits de gestion courante	43,91 €
042	Ecritures budgétaires entre section	159 814,69 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 250,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	159 814,69 €
16	Emprunts et dettes	
040	Opérations ordre entre section	159 814,69 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	29 606,41 €
040	Opération ordre entre section	29 606,41 €
	Résultat exercice investissement	-130 208,28 €
001	Résultat investissement reporté	-193 879,90 €
	Résultat cumulé investissement	-324 088,18 €

	Résultat exercice 2018	-130 208,28 €
--	------------------------	---------------

	Résultat de clôture 2018	-324 088,18 €
--	--------------------------	---------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Lotissements qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 119  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 6 MIGRAINE Marc, DE LA FERTE Thierry, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-42

### Compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe locaux commerciaux

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	23 744,53 €
011	Charges à caractère général	20 040,42 €
65	Charges de gestion courante	1,19 €
66	Charges financières	2 269,75 €
67	Charges exceptionnelles	1 433,17 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	79 922,99 €
70	Produits des services	3 072,12 €
75	Autres produits de gestion courante	72 572,75 €
77	Produits exceptionnels	4 278,12 €
	Résultat exercice fonctionnement	56 178,46 €
002	Résultat fonctionnement reporté	4 407,78 €
	Résultat cumulé fonctionnement	60 586,24 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	46 300,73 €
16	Emprunts et dettes	27 511,15 €
23	Immobilisations en cours	18 789,58 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	54 186,14 €
10	Dotations fonds divers	54 186,10 €
16	Emprunts et dettes	0,04 €
	Résultat exercice investissement	7 885,41 €
001	Résultat investissement reporté	-33 186,10 €
	Résultat cumulé investissement	-25 300,69 €

Résultat exercice 2018	64 063,87 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2018	35 285,55 €
--------------------------	-------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Locaux commerciaux qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 121  
**Abstentions :** 5 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-43

### Compte administratif – Exercice 2018 – Budget Annexe Maisons de Santé

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	75 093,63 €
011	Charges à caractère général	32 135,63 €
65	Charges de gestion courante	1,98 €
66	Charges financières	37 166,02 €
042	Ecritures budgétaires entre section	5 790,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	178 762,94 €
70	Produits des services	17 799,56 €
75	Autres produits de gestion courante	159 763,38 €
77	Produits exceptionnels	1 200,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	103 669,31 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	103 669,31 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	248 440,68 €
16	Emprunts et dettes	124 958,33 €
23	Immobilisations en cours	123 482,35 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	221 968,19 €
10	Dotations fonds divers	116 178,19 €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €
040	Opération ordre entre section	5 790,00 €
	Résultat exercice investissement	-26 472,49 €
001	Résultat investissement reporté	-166 444,58 €
	Résultat cumulé investissement	-192 917,07 €

Résultat exercice 2018	77 196,82 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2018	-89 247,76 €
--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Maisons de Santé qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 121  
**Contre :** 2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 3 STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence



## Compte administratif – Exercice 2018 – Budget Annexe Cinéma

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	591 585,95 €
011	Charges à caractère général	240 394,24 €
012	Charges de personnel	129 614,19 €
66	Charges financières	8 731,52 €
67	Charges exceptionnelles	84 267,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	128 579,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	571 256,95 €
70	Produits des services	339 361,00 €
74	Dotations, subventions	83 240,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,61 €
77	Produits exceptionnels	89 588,34 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 064,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	-20 329,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	3 987,93 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-16 341,07 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	152 025,60 €
16	Emprunts et dettes	65 465,45 €
23	Immobilisations en cours	27 496,15 €
040	Opérations ordre entre section	59 064,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	128 579,00 €
040	Opération ordre entre section	128 579,00 €
	Résultat exercice investissement	-23 446,60 €
001	Résultat investissement reporté	387,13 €
	Résultat cumulé investissement	-23 059,47 €

	Résultat exercice 2018	-43 775,60 €
--	------------------------	--------------

	Résultat de clôture 2018	-39 400,54 €
--	--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Cinéma qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 123

**Abstentions :** 3 MARTIN Bernadette, STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

## Compte administratif – Exercice 2018 – Budget Annexe Locaux Centre-Ville

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	90 741,70 €
011	Charges à caractère général	26 941,48 €
66	Charges financières	4 378,22 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 422,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	12 577,01 €
70	Produits des services	427,33 €
75	Autres produits de gestion courante	12 149,68 €
77	Produits exceptionnels	
	Résultat exercice fonctionnement	-78 164,69 €
002	Résultat fonctionnement reporté	34 008,75 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-44 155,94 €

	INVESTISSEMENT	CA 2018
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	208 982,53 €
16	Emprunts et dettes	150 497,50 €
21	Immobilisations corporelles	58 485,03 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	439 622,79 €
10	Dotations fonds divers	105 200,79 €
16	Emprunts et dettes	275 000,00 €
041	Opération entre sections	59 422,00 €
	Résultat exercice investissement	230 640,26 €
001	Résultat investissement reporté	-100 200,79 €
	Résultat cumulé investissement	130 439,47 €

	Résultat exercice 2018	152 475,57 €
--	------------------------	--------------

	Résultat de clôture 2018	86 283,53 €
--	--------------------------	-------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget annexe Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

**Pour : 121**

**Abstentions : 5** DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-46

### Compte administratif – Exercice 2018 – Budget communal

Madame l'adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2018 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2018
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	17 924 383,05 €
011	Charges à caractère général	4 885 575,77 €
012	Charges de personnel	8 565 905,32 €
014	Atténuation de produits	13 513,00 €

65	Charges de gestion courante	2 436 380,10 €
66	Charges financières	513 325,46 €
67	Charges exceptionnelles	100 203,40 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 409 480,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>20 563 009,66 €</b>
013	Atténuation de charges	303 469,56 €
70	Produits des services	2 006 466,49 €
73	Impôts et taxes	12 499 210,53 €
74	Dotations, subventions	4 713 314,02 €
75	Autres produits de gestion courante	403 991,56 €
77	Produits exceptionnels	414 909,72 €
042	Ecritures budgétaires entre section	221 647,78 €
	<b>Résultat exercice fonctionnement</b>	<b>2 638 626,61 €</b>
002	Résultat fonctionnement reporté	8 652 775,46 €
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>	<b>11 291 402,07 €</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2018</b>
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>7 469 777,98 €</b>
16	Emprunts et dettes	1 989 515,13 €
20	Immobilisations incorporelles	75 345,99 €
204	Subventions équip versées	1 236 511,60 €
21	Immobilisations corporelles	564 554,95 €
23	Immobilisations en cours	3 371 031,05 €
45	Travaux pour compte de tiers	5 540,48 €
040	Opérations ordre entre section	221 647,78 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	5 631,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>6 900 028,23 €</b>
10	Dotations fonds divers	2 951 439,84 €
13	Subventions investissement	344 811,36 €
16	Emprunts et dettes	2 049 841,83 €
23	Immobilisations en cours	51 492,12 €
27	Immobilisations financières	72 666,85 €
45	Travaux pour compte de tiers	14 665,23 €
040	Opération ordre entre section	1 409 480,00 €
041	Opération entre sections	5 631,00 €
	<b>Résultat exercice investissement</b>	<b>-569 749,75 €</b>
001	Résultat investissement reporté	-985 943,11 €
	<b>Résultat cumulé investissement</b>	<b>-1 555 692,86 €</b>

<b>Résultat exercice 2018</b>	<b>2 068 876,86 €</b>
-------------------------------	-----------------------

<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>9 735 709,21 €</b>
---------------------------------	-----------------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Monsieur Gilles GRIMAUD, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2018 du budget communal qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 121

**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 4 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

## Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe Assainissement Collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	1 299 834,50 €	949 799,32 €	2 249 633,82 €
dépenses	811 210,55 €	863 403,11 €	1 674 613,66 €
résultat exercice	488 623,95 €	86 396,21 €	575 020,16 €
résultat reporté	-178 292,68 €	70 297,73 €	-107 994,95 €
résultat de clôture 2018	310 331,27 €	156 693,94 €	467 025,21 €
solde restes à réaliser	-373 000,00 €		-373 000,00 €
résultat global	-62 668,73 €	156 693,94 €	94 025,21 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 120  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 5 DE LA FERTE Thierry, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence  
**N'a pas participé au vote :** 1 FOURNIER Daniel

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

R I	001- résultat investissement reporté	310 331,27 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	62 668,73 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	94 025,21 €

N°2019-48

## Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe Lotissements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe lotissements déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	29 606,41 €	190 671,10 €	220 277,51 €
dépenses	159 814,69 €	190 671,10 €	350 485,79 €
résultat exercice	-130 208,28 €	0,00 €	-130 208,28 €
résultat reporté	-193 879,90 €	0,00 €	-193 879,90 €
résultat de clôture 2018	-324 088,18 €	0,00 €	-324 088,18 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-324 088,18 €	0,00 €	-324 088,18 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 120  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 5 DE LA FERTE Thierry, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence  
**N'a pas participé au vote :** 1 TROUILLEAU Jacky

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	324 088,18 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	0,00 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	0,00 €

N°2019-49

### Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe Locaux commerciaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe locaux commerciaux déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	54 186,14 €	79 922,99 €	134 109,13 €
dépenses	46 300,73 €	23 744,53 €	70 045,26 €
résultat exercice	7 885,41 €	56 178,46 €	64 063,87 €
résultat reporté	-33 186,10 €	4 407,78 €	-28 778,32 €
résultat de clôture 2018	-25 300,69 €	60 586,24 €	35 285,55 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-25 300,69 €	60 586,24 €	35 285,55 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 122  
**Abstentions :** 5 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	25 300,69 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	25 300,69 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	35 285,55 €

N°2019-50

### Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe maisons de santé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe maisons de santé déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	221 968,19 €	178 762,94 €	400 731,13 €

dépenses	248 440,68 €	75 093,63 €	323 534,31 €
résultat exercice	-26 472,49 €	103 669,31 €	77 196,82 €
résultat reporté	-166 444,58 €	0,00 €	-166 444,58 €
résultat de clôture 2018	-192 917,07 €	103 669,31 €	-89 247,76 €
solde restes à réaliser	-20 000,00 €		-20 000,00 €
résultat global	-212 917,07 €	103 669,31 €	-109 247,76 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 122  
**Contre :** 2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 3 STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	192 917,07 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	103 669,31 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	0,00 €

N°2019-51

### Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe cinéma

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe cinéma déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	128 579,00 €	571 256,95 €	699 835,95 €
dépenses	152 025,60 €	591 585,95 €	743 611,55 €
résultat exercice	-23 446,60 €	-20 329,00 €	-43 775,60 €
résultat reporté	387,13 €	3 987,93 €	4 375,06 €
résultat de clôture 2018	-23 059,47 €	-16 341,07 €	-39 400,54 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-23 059,47 €	-16 341,07 €	-39 400,54 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 125  
**Abstentions :** 2 STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	23 059,47 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	
D F	002- résultat fonctionnement reporté	16 341,07 €

N°2019-52

### Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Annexe locaux centre-ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget annexe locaux centre ville déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	439 622,79 €	12 577,01 €	452 199,80 €
dépenses	208 982,53 €	90 741,70 €	299 724,23 €
résultat exercice	230 640,26 €	-78 164,69 €	152 475,57 €
résultat reporté	-100 200,79 €	34 008,75 €	-66 192,04 €
résultat de clôture 2018	130 439,47 €	-44 155,94 €	86 283,53 €
solde restes à réaliser	-222 000,00 €		-222 000,00 €
résultat global	-91 560,53 €	-44 155,94 €	-135 716,47 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 122  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 4 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

R I	001- résultat investissement reporté	130 439,47 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	
D F	002- résultat fonctionnement reporté	44 155,94 €

N°2019-53

## Affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2018 du budget communal déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	6 900 028,23 €	20 563 009,66 €	27 463 037,89 €
dépenses	7 469 777,98 €	17 924 383,05 €	25 394 161,03 €
résultat exercice	-569 749,75 €	2 638 626,61 €	2 068 876,86 €
résultat reporté	-985 943,11 €	8 652 775,46 €	7 666 832,35 €
résultat de clôture 2018	-1 555 692,86 €	11 291 402,07 €	9 735 709,21 €
solde restes à réaliser	-2 013 500,00 €		-2 013 500,00 €
résultat global	-3 569 192,86 €	11 291 402,07 €	7 722 209,21 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 122  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 4 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	1 555 692,86 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	3 569 192,86 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	7 722 209,21 €

## Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget Assainissement Collectif

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Assainissement collectif, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT -</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>1 055 525,21 €</b>
011	Charges à caractère général	390 350,00 €
012	Charges de personnel	75 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	92 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	4 675,21 €
023	Virement à la section d'investissement	135 500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	354 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>1 055 525,21 €</b>
70	Produits des services	836 500,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	123 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	94 025,21 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>2 257 500,00 €</b>
16	Emprunts et dettes	240 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	69 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 455 000,00 €
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	123 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	359 000,00 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>2 257 500,00 €</b>
10	Dotations fonds divers	207 668,73 €
13	Subventions investissement	232 000,00 €
16	Emprunts et dettes	600 000,00 €
27	Immobilisations financières	59 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	135 500,00 €
040	Opération ordre entre section	354 000,00 €
041	Opération entre sections	359 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	310 331,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Assainissement collectif qui donne les résultats suivants :

**Pour : 122**

**Contre : 1** DROUIN Emmanuel

**Abstentions : 4** DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine,  
BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence



## Budget primitif – Exercice 2019 – Budget Lotissements

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget lotissements, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2019
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	3 499 411,82 €
011	Charges à caractère général	1 534 411,82 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 961 000,00 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 500,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	3 499 411,82 €
70	Produits des services	1 960 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 536 911,82 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	1 500,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2019
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 961 000,00 €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	1 536 911,82 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	324 088,18 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 961 000,00 €
040	Opération ordre entre section	1 961 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget lotissements qui donne les résultats suivants :

**Pour :**               **122**

**Contre :**           **1** DROUIN Emmanuel

**Abstentions :**   **4** DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU  
Stéphanie, BIZOT Maxence

N°2019-56

## Budget primitif – Exercice 2019 – Budget Locaux commerciaux

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Locaux Commerciaux, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2019
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	104 935,55 €
011	Charges à caractère général	30 500,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 435,55 €
023	Virement à la section d'investissement	66 500,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	104 935,55 €
70	Produits des services	4 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	62 650,00 €
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	35 285,55 €

	INVESTISSEMENT	BP 2019
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	121 800,69 €
16	Emprunts et dettes	30 000,00 €
23	Immobilisations en cours	60 000,00 €
020	Dépenses imprévues	6 500,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 300,69 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	121 800,69 €
10	Dotations fonds divers	25 300,69 €
16	Emprunts et dettes	30 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	66 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Locaux Commerciaux qui donne les résultats suivants :

**Pour :** **121**  
**Abstentions :** **5** DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine,  
DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT  
Maxence  
**N'a pas participé au vote :** **1** FOURNIER Daniel

N°2019-57

### **Budget primitif – Exercice 2019 – Budget Maisons de Santé**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Maisons de Santé, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2019
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	341 000,00 €
011	Charges à caractère général	33 500,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	39 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €

023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>341 000,00 €</b>
70	Produits des services	10 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	321 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>360 669,31 €</b>
16	Emprunts et dettes	135 000,00 €
23	Immobilisations en cours	32 000,00 €
020	Dépenses imprévues	752,24 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	192 917,07 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>360 669,31 €</b>
10	Dotations fonds divers	103 669,31 €
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
040	Opération ordre entre section	7 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Maisons de santé qui donne les résultats suivants :

**Pour : 121**

**Contre : 2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel**

**Abstentions : 4 CERISIER Isabelle, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence**

**Madame COQUEREAU précise qu'au compte 75 – Autres produits de gestion courante, une subvention de 160 000 € de subvention d'équilibre provenant du budget principal est comprise dans le montant de 321 000 €.**

N°2019-58

## **Budget primitif – Exercice 2019 – Budget Cinéma**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Cinéma Le Maingué, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT -</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>633 000,00 €</b>
011	Charges à caractère général	254 250,00 €
012	Charges de personnel	149 500,00 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	6 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	54 000,00 €
022	Dépenses imprévues	908,93 €
023	Virement à la section d'investissement	22 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	129 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	16 341,07 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>633 000,00 €</b>

013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Produits des services	405 500,00 €
74	Dotations, subventions	85 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	81 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	60 000,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2019
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	191 000,00 €
16	Emprunts et dettes	67 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 000,00 €
23	Immobilisations en cours	13 000,00 €
020	Dépenses imprévues	440,53 €
040	Opérations ordre entre section	60 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 059,47 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	191 000,00 €
13	Subventions investissement	27 000,00 €
16	Emprunts et dettes	13 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	22 000,00 €
040	Opération ordre entre section	129 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Cinéma Le Maingué qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 124

**Abstentions :** 3 MARTIN Bernadette, STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

**Madame COQUEREAU précise qu'au compte 74 – Dotations, subventions, une subvention de 74 000 € de subvention d'équilibre provenant du budget principal est comprise dans le montant de 85 000 €, afin de payer l'annuité.**

N°2019-59

### **Budget primitif – Exercice 2019 – Budget Locaux centre-ville**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Locaux Centre Ville, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2019
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	358 000,00 €
011	Charges à caractère général	33 500,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	9 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	344,06 €
023	Virement à la section d'investissement	204 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	65 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	44 155,94 €

	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>358 000,00 €</b>
70	Produits des services	1 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	356 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>605 439,47 €</b>
16	Emprunts et dettes	175 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	343 000,00 €
23	Immobilisations en cours	85 000,00 €
020	Dépenses imprévues	2 439,47 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>605 439,47 €</b>
16	Emprunts et dettes	206 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	204 000,00 €
040	Opération ordre entre section	65 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	130 439,47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

**Pour : 121**  
**Contre : 1** DROUIN Emmanuel  
**Abstentions : 5** CERISIER Isabelle, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

**Madame COQUEREAU précise qu'au compte 75 – Autres produits de gestion courante, une subvention de 333 000 € provenant du budget principal est comprise dans le montant de 356 000 €.**

N°2019-60

### Fixation des taux d'imposition – Année 2019

Madame l'Adjointe au Maire expose que le Conseil doit approuver les taux pour l'année 2019.

Elle précise que les bases prévisionnelles n'ont pas encore été transmises par les services fiscaux.

Elle propose de reconduire les taux 2018 qui correspondaient aux taux cibles calculés suite à la création de la commune nouvelle Segré-en-Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour : 122**  
**Contre : 1** DROUIN Emmanuel  
**Abstentions : 4** DELANOUE Michel, FOURNIER Daniel, DENIS-POIZOT Françoise, BIZOT Maxence

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.90 %
- Taxe Foncier Bâti : 21.50 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 34.41 %

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**Madame COQUEREAU rappelle qu'on est arrivé dans la troisième année de lissage.**

**Madame COQUEREAU rappelle que les conseillers municipaux ne prennent pas part aux délibérations s'ils sont intéressés en leur qualité de membres au sein du bureau d'une association.**

N°2019-61

### **Attribution des subventions aux associations à caractère culturel – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère culturel.

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

<b>Pour :</b>	<b>106</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	DROUIN Emmanuel
<b>Abstentions :</b>	<b>7</b>	DURAND Christelle (pouvoir exercé par CHAUCHEAU Olivier), BROSSIER Daniel, HENRY Karen (pouvoir exercé par ALBERT Béatrice), ALBERT Béatrice, RONFLE Dominique, ORDONAUD Soizic (pouvoir exercé par RONFLE Dominique), DENIS-POIZOT Françoise
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>13</b>	LARDEUX Dominique, DE LA FERTE Thierry, BOUE Gilbert, THIERRY Irène, RETIER Daniel, DUMONT Jean-Yves, ANNONIER Claude, MARTIN Bernadette, LORENZI Mariette, BOUVET Jean-Olivier, CERISIER Isabelle, ROMANN Colette (pouvoir exercé par CHAUVIN Bruno), BIOTEAU Stéphanie,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
AFR FAMILLES RURALES MARANS-théâtre	MARANS	1 100,00 €

ARCS	CHATELAIS	500,00 €
ASSO DES MINES DE FER	NYOISEAU	4 150,00 €
AVANT DEUX DU HAUT ANJOU	SEGRE	300,00 €
CENTRALE 7	NYOISEAU	5 000,00 €
CINE CLUB LES MISTONS	SEGRE	1 800,00 €
FOYER LAIQUE SEGRE	SEGRE	6 000,00 €
HARMONIE DE CHATELAIS	CHATELAIS	1 500,00 €
JAZZ AU PAYS ASSOCIATION	SEAB	40 000,00 €
LES AMIS DU CHATEAU	NOYANT	1 500,00 €
LES FOLIKLORES	SEGRE	7 000,00 €
OMC-Office municipal Culture Segré	SEGRE	91 000,00 €
OMC-Office municipal Culture Segré	SEGRE	40 000,00 €
PASSE, PRESENT PATRIMOINE BOURG IRE	BOURG IRE	150,00 €
SAUVEGARDE DE L EGLISE MONTGUILLON	MONTGUILLON	235,00 €
SAUVEGARDE DE L EGLISE NYOISEAU	NYOISEAU	500,00 €
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LA JAILLETTE	LOUVAINES	2 682,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>203 417,00 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-62

### **Attribution des subventions aux associations « Animations » – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « animations ».

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

<b>Pour :</b>	<b>104</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	DROUIN Emmanuel
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	GAULTIER Jean-Noël (pouvoir exercé par BROSSIER Daniel), BROSSIER Daniel, DENIS-POIZOT Françoise, BIZOT Maxence
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>18</b>	DENOUS Bernard, ROUSSEAUX Marion, GEORGET André, DENUAULT Raymond, THIERRY Irène, RETIER Daniel, MOULLIERE Sandrine, GARNIER Marcel, TROUILLEAU Jacky, DUMONT Jean-Yves, SAUVAGE Véronique, ANNONIER Claude, BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, LORENZI Mariette, BASLE Catherine, THAUNAY Hervé, LEFORT André

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
AFR FAMILLES RURALES AVIRE LOUVAINES	AVIRE LOUVAINES	730,00 €
AFR FAMILLES RURALES CHATELAIS	CHATELAIS	1 120,00 €
AFR FAMILLES RURALES HOTELLERIE	HOTELLERIE	600,00 €
AFR FAMILLES RURALES MARANS-toutes activités	MARANS	1 650,00 €
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	NYOISEAU	900,00 €
AssAnBle	SEGRE	8 600,00 €
CERCLE DE LA MADELEINE SEGRE	SEGRE	60,00 €
CLUB AMITIE LOUVAINES	LOUVAINES	300,00 €
CLUB DE L AMITIE AVIRE	AVIRE	160,00 €
CLUB DE L AMITIE ST MARTIN	ST MARTIN	150,00 €
CLUB DE LA GAIETE	BOURG IRE	150,00 €
CLUB DU BON TEMPS MARANS	MARANS	300,00 €
CLUB SOLEIL LA FERRIERE	FERRIERE	150,00 €
COMICE AGRICOLE CANTON SEGRE	SEAB	1 800,00 €
COMITE DE JUMELAGE NOYANT	NOYANT	2 200,00 €
COMITE DE JUMELAGE SEGRE	SEGRE	3 000,00 €
COMITE DES FETES AVIRE	AVIRE	500,00 €
COMITE DES FETES CHATELAIS	CHATELAIS	1 500,00 €
COMITE DES FETES LA CHAPELLE	CHAPELLE	1 000,00 €
COMITE DES FETES LA FERRIERE	FERRIERE	150,00 €
COMITE DES FETES MARANS	MARANS	600,00 €
COMITE DES FETES MONTGUILLON	MONTGUILLON	665,00 €
COMITE DES FETES SEGRE	SEGRE	8 000,00 €
COMITE FOIRE EXPOSITION DE SEGRE	SEGRE	1 000,00 €
COMITE GEMMOIS D'ANIMATION	STE GEMMES	3 500,00 €
CULTURE ET LOISIRS ST MARTIN	ST MARTIN	105,00 €
ECHANGES ET LOISIRS MONTGUILLON	MONTGUILLON	600,00 €
ELAN-ENSEMBLE POUR L ANIMATION NOYANTAISE	NOYANT	4 000,00 €
FOYER LAIQUE NOYANT	NOYANT	7 000,00 €
FOYER LAIQUE NYOISEAU	NYOISEAU	350,00 €
LES PASSIONNES DU BOIS	SEGRE	2 000,00 €
LES TREULS	CHATELAIS	150,00 €
LOISIRS MECANIQUES ET KARTING	CHATELAIS	2 000,00 €
OMLA Segré	SEGRE	1 700,00 €
SCRABBLE ANJOU BLEU	STE GEMMES	100,00 €
SOCIETE DES COURSES DE SEGRE	SEAB	1 800,00 €
SOCIETE L AURORE	SEGRE	1 360,00 €
TOUT ART FER ASSOC	SEGRE	12 500,00 €
TRAIT COURSES D AVIRE	AVIRE	110,00 €
TOTAL		72 560,00 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

Monsieur DROUIN évoque la fête de la musique à Segré et l'absence de concert Place de la République en raison des travaux. Cela créé en effet des contraintes mais il estime qu'il aurait été bien qu'un concert soit organisé par la commune. En effet, sans concert cette année, il y a un risque pour que la fête de la Musique soit de moins en moins vivante sur le territoire.

Monsieur CHAUVIN informe que Monsieur DROUIN a déjà posé cette question en conseil communal. « On s'attendait à ce que vous posiez cette question aujourd'hui, il n'y a pas de surprise avec vous ».



Il explique que la commune déléguée, comme les années précédentes, continuera à organiser les concerts où sont associées les écoles et les écoles de musique. L'absence de concert résulte d'un choix concerté avec tous les organisateurs car ce sera également la fête de la Musique à Angers : il y aura une belle concurrence.

On préfère mettre un budget plus important en 2020 quand la place sera terminée. De plus, les cafés qui ont été sollicités ont tous répondu présents pour organiser une belle fête de la musique.

N°2019-63

## Attribution des subventions aux associations « Jeunesse » – Année 2019

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « jeunesse ».

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

<b>Pour :</b>	<b>109</b>	
<b>Contre :</b>	<b>3</b>	DURAND Christelle (pouvoir exercé par CHAUVEAU Olivier), DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel
<b>Abstention :</b>	<b>1</b>	GRANIER Jean-Claude
<b>N'ont pas participé au vote :</b>	<b>14</b>	PELLUAU Dominique, CHANTEUX Evelyne, MENARD Anthony, ROCHEPEAU Pierre, BOUE Gilbert, THIERRY Irène, RETIER Daniel, DUMONT Jean-Yves, SAUVAGE Véronique, BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, BOUVET Jean-OLIVIER, GIBOIRE Frédéric, BASLE Catherine

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	Montant
AFR FAMILLES RURALES BOURG D IRE	3 515,00 €
AFR FAMILLES RURALES MARANS	13 660,00 €
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	750,00 €
AFR FAMILLES RURALES STE GEMMES D ANDIGNE	3 845,00 €
FOYER LAIQUE NOYANT	155 000,00 €
FOYER LAIQUE NYOISEAU	400,00 €
LES FOLIKLORES	900,00 €
LUDOMINO	1 135,00 €
OGEC Ecole privée Bourg d'Iré	5 000,00 €
OGEC Cantine Hotellerie	2 030,00 €
OGEC Ecole Aviré Notre Dame	5 790,00 €
OGEC Ecole B Chevreau Segré	3 045,00 €

OGEC Ecole Notre Dame Marans	6 995,00 €
OGEC Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	2 860,00 €
TOTAL	204 925,00 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-64

## **Attribution des subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère scolaire.

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 114  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**N'ont pas participé au vote :** 12 OREILLARD Gabriel, CHANTEUX Evelyne, DUMONT Jean-Yves, SAUVAGE Véronique, BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, FOLLIARD Loïc (pouvoir exercé par VERDIER Laurent), VERDIER Laurent, GIBOIRE Frédéric, RONFLE Dominique, DENIS-POIZOT Françoise, MONVOISIN Nathalie (pouvoir exercé par SAUVAGE Véronique)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
AMICALE Ecole Pierres Bleues Primaire	SEGRE	3 000,00 €
APE Ecole Dolto/Fontaine	SEGRE	500,00 €
APE Ecole Geneviève Verger	NYOISEAU	1 250,00 €
APE Ecole Grains de Soleil	ST MARTIN	1 500,00 €
APE Ecole La Source	CHATELAIS	1 010,00 €
APE Ecole Les Prés Verts	CHATELAIS	2 520,00 €
APE Ecole Notre Dame	MARANS	2 200,00 €
APE Ecole publique Louvaines	LOUVAINES	500,00 €
CPEEP NOYANT	NOYANT	2 440,00 €
ESCAPADE ASSOC	SEGRE	500,00 €
FOYER LAIQUE Noyant	SEAB	52 340,00 €
IME IMPRO CLAIRVAL	SEGRE	6 720,00 €
OGEC Cantine Bourg d'Iré	BOURG IRE	3 500,00 €

OGEC Cantine Hôtellerie	HOTELLERIE	7 000,00 €
OGEC Cantine Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	7 600,00 €
OGEC Ecole Bourg Chevreau	SEGRE	960,00 €
OGEC Ecole Hôtellerie	HOTELLERIE	223,00 €
OGEC Ecole Notre Dame	AVIRE	512,00 €
OGEC Ecole Sacré Cœur	STE GEMMES	2 550,00 €
OGEC Ecole St Joseph	SEGRE	2 537,00 €
OGEC Ecole St René Goupil	ST MARTIN	227,00 €
USEP Ecole Françoise Dolto	SEGRE	876,00 €
USEP Ecole maternelle Les Pierres Bleues	SEGRE	800,00 €
USEP Ecole Geneviève Verger	NYOISEAU	550,00 €
USEP Ecole Robert Fontaine	SEGRE	1 060,00 €
USEP Les 3 plumes	SIUP	4 250,00 €
Subventions transports scolaires	SEAB	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>122 125,00 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-65

### **Attribution des subventions aux associations à caractère social – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère social.

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 120  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 2 CHAUVEAU Olivier, DENIS-POIZOT Françoise  
**N'ont pas participé au vote :** 4 BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, ORDONAUD Soizic (pouvoir exercé part RONFLE Dominique), GUIMON Vincent (pouvoir exercé par BASLE Catherine)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	Montant
AAHAHA ATELIER PROTEGE	900,00 €
ADMR NORD SEGREEN	350,00 €
ADMR VAL DE L OUDON	1 500,00 €
AFCCC	150,00 €
AFR FAMILLES RURALES PAYS SEGREEN	950,00 €

AIDES	4 500,00 €
APMH 49-ASSO PERSONNES MALADES ET HANDICAPEES	120,00 €
ARBRE VERT	6 000,00 €
ASDIES	500,00 €
ASSADOM	1 500,00 €
ASSO SECOURISTES ANGEVINS	2 500,00 €
CIDFF-CENTRE INFO DROITS FEMME FAMILLE	1 500,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS VEUFS VEUFS CHEFS DE FAMILLE DU 49	100,00 €
DONNEURS DE VOIX Bibliothèque sonore	200,00 €
ENVOL	3 524,00 €
ILIADE	1 800,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	2 250,00 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	250,00 €
PLANNING FAMILIAL	400,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	80,00 €
SECOURS POPULAIRE	2 000,00 €
SOS FEMMES	1 000,00 €
ST VINCENT DE PAUL	14 000,00 €
UDAF médiation	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 074,00 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-66

## **Attribution des subventions aux associations à caractère sportif – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère sportif.

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** **119**  
**Contre :** **1** DROUIN Emmanuel  
**Abstention :** **1** DENIS-POIZOT Françoise  
**N'ont pas participé au vote :** **6** GRIMAUD Gilles, BESNIER Loïc, ROISNET Valérie, THAUNAY Hervé, LEFORT André, BRECHETEAU Gilles (pouvoir exercé par THAUNAY Hervé)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
AMICALE Ecole Pierres Bleues Primaire	SEGRE	416,00 €
ASSO SPORTIVE BLAISE PASCAL	SEGRE	1 119,00 €
ASSO SPORTIVE BOURG CHEVREAU	SEGRE	1 119,00 €
ASSO SPORTIVE BOURG CHEVREAU	SEGRE	416,00 €
ASSO SPORTIVE COLLEGE GEORGES GIRONDE	SEGRE	1 119,00 €
ASSO SPORTIVE COLLEGE SAINT JOSEPH	SEGRE	1 535,00 €
AVENIR FOOTBALL LE BOURG D IRE LE TREMBLAY	BOURG IRE	600,00 €
BOSCO BAD	ST MARTIN	300,00 €
CHATELAIS FOOTBALL CLUB	CHATELAIS	2 500,00 €
COMITE ORGANISATION NANTES-SEGRE	SEGRE	10 000,00 €
CSNBA NOYANT-CLUB SPORT NOYANT BEL AIR	NOYANT	5 000,00 €
ESSHA	SEGRE	60 000,00 €
ESSHA-HAND N3 saison 2018/19	SEGRE	6 367,00 €
ESSHA-HOCKEY N2 saison 2018/19	SEGRE	3 678,00 €
ESSHA FOOT	SEGRE	23 000,00 €
FOOT DE TABLE ASSOC	SEGRE	74,00 €
FOOTBALL CLUB NYOISEAU BOUILLE GRUGE	NYOISEAU	1 500,00 €
JUDO CLUB NYOISEAU	NYOISEAU	250,00 €
LA PETANQUE NYOISIENNE	NYOISEAU	300,00 €
OGEC Ecole St Joseph Segré	SEGRE	416,00 €
OMS ASSOC	SEGRE	81 966,00 €
OMS ASSOC-kayathlon	SEGRE	3 200,00 €
OMS ASSOC-trail urbain	SEGRE	4 000,00 €
RANDO PLAISIR ASSOC	SEGRE	74,00 €
ROUES LIBRES	SEGRE	74,00 €
SPORTING CLUB GEMMOIS FOOT	STE GEMMES	2 500,00 €
UNION SPORTIVE MARANS GENE	MARANS	1 100,00 €
USEP Ecole R Fontaine Segré	SEGRE	416,00 €
USJA BASKET ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	1 800,00 €
USJA FOOTBALL ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	4 000,00 €
TOTAL		218 839,00 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

**Monsieur DROUIN intervient :**

« Je pensais que l'époque où j'étais président de la section Rugby de l'ESS HA et où les élus s'immisciaient dans la gestion de certaines associations, dont l'ESS HA, était terminée. J'ai eu vent, que l'an dernier, quand il y a eu la répartition des biens entre l'ESSHA et l'ESSHA Football, des élus sont intervenus pour dire ce qu'il fallait faire et comment répartir les fonds et les biens. Je ne crois pas que ce soit des pratiques qui soient saines, d'intervenir dans la gestion des associations, qui, en théorie sont indépendantes, et doivent être libres de gérer et de décider. »

**Monsieur GRIMAUD rétorque :**

« Je crois là encore, Monsieur DROUIN, que vous faites de grossières erreurs. La mairie a accompagné l'ESS HA dans les difficultés qui se sont présentées à elle, quand il a fallu trouver une solution pour que l'ESS Football, à la demande de sa fédération, quitte le club omnisports. Ils ont été appuyés effectivement par la mairie en tant que conseil, mais les décisions prises par les associations se sont peut-être ou non appuyées sur les conseils reçus. Mais en tout cas, ce ne sont pas les élus qui se sont immiscés dans les travaux de ces sections et du bureau central. Je ne suis pas d'accord, une fois de plus, Monsieur DROUIN. »

## Attribution des subventions aux associations « Environnement » – Année 2019

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « environnement ».

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 116  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstention :** 1 CERISIER Isabelle  
**N'ont pas participé au vote :** 9 BOULTOUREAU Hubert, MENARD Anthony, TROTTIER Gildas, BOCAGE Frédéric, PERROIS Christian, BOUE Gilbert, GELU Daniel, TROUILLEAU Jacky, BRECHETEAU Gilles (pouvoir exercé par THAUNAY Hervé)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
GDON BOURG D IRE	BOURG IRE	1 030,00 €
GDON CHATELAIS	CHATELAIS	800,00 €
GDON FERRIERE	FERRIERE	50,00 €
GDON HOTELLERIE	HOTELLERIE	250,00 €
GDON MARANS	MARANS	500,00 €
GDON NOYANT	NOYANT	300,00 €
GDON NYOISEAU	NYOISEAU	850,00 €
GDON SEGRE	SEGRE	5 000,00 €
GDON STE GEMMES	STE GEMMES	730,00 €
LES GARDONS DE L'OUDON	SEGRE	1 545,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 055,00 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

## Attribution des subventions aux associations « Protocole » – Année 2019

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « protocole ».

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 121  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstention :** 1 DENIS-POIZOT Françoise  
**N'ont pas participé au vote :** 4 BELLANGER Jean-Luc, GEORGET André, GELU André, BOISTEAU Marie-Christine (pouvoir exercé par GELU André)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
ACPG BOURG IRE	BOURG IRE	80,00 €
ACPG SEGRE	SEGRE	60,00 €
AMICALE ANCIENS MARINS Segré	SEGRE	60,00 €
AMICALE ANCIENS MINEURS FER	NYOISEAU-SEGRE	110,00 €
CERCLE MIXTE 6EME R G ASSOC	SEGRE	150,00 €
FNACA BOURG D IRE	BOURG IRE	80,00 €
FNACA HOTELLERIE	HOTELLERIE	100,00 €
FNACA LA-CHAPELLE	CHAPELLE	140,00 €
FNACA SEGRE	SEGRE	60,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES ASSOC	SEGRE	60,00 €
UNC-AFN SEGRE	SEGRE	90,00 €
UNC-AFN LA FERRIERE	FERRIERE	300,00 €
UNC-AFN ST AUBIN DU PAVOIL	NYOISEAU-SEGRE	90,00 €
UNC-AFN STE GEMMES	STE GEMMES	250,00 €
TOTAL		1 630,00 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-69

### **Attribution des subventions aux associations diverses – Année 2019**

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés, et qu'en fonction de l'association, ces dossiers ont été étudiés par les commissions et/ou communes déléguées concernées.

Elle présente au Conseil les propositions de subventions aux associations diverses.

Elle précise que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 126  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

association	commune	Montant
BIEN VIVRE EN ANJOU	SEAB	60,00 €
CHOUETTES FAMILLES	SEAB	500,00 €
FNATH ACCIDENTES DU TRAVAIL ET HANDICAPES	SEGRE	60,00 €
GIC DE LA VERZEE	BOURG IRE-STE GEMMES	250,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	SEAB	200,00 €
LES FOURMIZ	STE GEMMES	100,00 €
L'OUTIL EN MAIN DU SEGREEN	SEAB	5 000,00 €
RESIDENCES VAL D OUDON STE GEMMES	SEAB	150,00 €
VISITE DES MALADES MILIEU HOSPITALIER (VMEH)	SEGRE	350,00 €
VISITE DES MALADES MILIEU HOSPITALIER (VMEH)	STE GEMMES	180,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 850,00 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2019.

N°2019-70

### **Attribution de subvention au CCAS de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement entre la commune et le CCAS,

**Pour :** 125  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel  
**Abstention :** 1 DENIS-POIZOT Françoise

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2019, une subvention de 190 600 € au CCAS de Segré-En-Anjou Bleu dont la répartition est la suivante :

- fonctionnement	11 000 €
- politique tarifaire (quotient familial)	173 000 €
- legs RONCE	6 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 600 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 657362 du budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Madame COQUEREAU précise que le montant du quotient familial de 173 000 € comprend une régularisation sur l'année antérieure de 13 000 €. Aujourd'hui, la politique tarifaire s'élève à environ 13 000 € par mois.**



## Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2019 du budget annexe Maisons de Santé,

VU le budget primitif 2019 du budget annexe Locaux centre ville,

CONSIDERANT qu'une subvention du budget communal est nécessaire pour équilibrer ces budgets,

**Pour :** 124

**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 2 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre à ces budgets pour les montants suivants :

- 333 000 € pour le budget locaux centre ville
- 160 000 € pour le budget maisons de santé

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/7552 de chaque budget annexe

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

N°2019-72

## Attribution de subvention au budget de la régie du cinéma – Année 2019

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil les termes de la convention de subventionnement de la Régie du cinéma adoptée lors de la séance du 30 octobre 2014.

Cette convention a pour objet d'encadrer le versement des subventions allouées par la commune à la Régie et engage la commune à subventionner annuellement la Régie afin de lui permettre d'assurer ses missions, au titre notamment :

- Du remboursement de l'annuité des emprunts
- De son fonctionnement courant si besoin

Elle expose au Conseil que pour l'exercice 2019, il convient de verser une subvention d'un montant de 74 000 € correspondant à l'annuité d'emprunt supportée par le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement de la régie du cinéma,

**Pour :** 126  
**Abstention :** 1 MARTIN Bernadette

APPROUVE le versement d'une subvention au budget de la régie autonome du cinéma pour un montant de 74 000 € destinée à financer l'annuité des emprunts,

DIT que cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention,

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/74 du budget annexe régie autonome du cinéma

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

N°2019-73

## **Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Pour :** 126  
**Abstention :** 1 DROUIN Emmanuel

DECIDE de prendre en charge au budget de la Commune les dépenses de fournitures scolaires attribuées aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Pour l'année 2019, les montants accordés sont les suivants :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Les 3 Plumes	La Ferrière-Montguillon-St Sauveur	4 550 €
Ecole publique Louvaines	Louvaines	4 600 €
Ecole Grain de Soleil	Saint Martin du Bois	6 600 €
Ecole Les Prés Verts	Châtellais	3 500 €
Ecole René Brossard	Noyant la Gravoyère	6 200 €
Ecole Geneviève Verger	Nyoiseau	4 950 €
Ecole Les Pierres Bleues-mat	Segré	3 200 €
Ecole Les Pierres Bleues-prim	Segré	7 450 €
Ecole Françoise Dolto	Segré	2 900 €
Ecole Robert Fontaine	Segré	4 550 €
	TOTAL	48 500 €

DIT que ces sommes seront versées directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

DIT que cette dépense sera réglée sur le compte 6067 du Budget Communal de l'exercice en cours.

Monsieur DROUIN signale que la commune connaît, cette année, une légère baisse du nombre d'élèves, au niveau des maternelles et des primaires. Au regard des chiffres des naissances (domiciliées) sur le territoire, elles sont passées, sur Segré-en-Anjou Bleu de 245, en 2008, à 195 en 2015 et 119 en 2017. Cela fait une baisse de 52%. Sur la même période au Lion d'Angers, on passe de 64 à 79, sur Ombrée d'Anjou, on passe de 100 à 85, et au niveau national, on

a également une baisse de 7%. La baisse est plus forte sur notre territoire.

Il explique que les enfants nés en 2016-2017 vont devenir les élèves de maternelle dans un ou 2 ans, et des primaires dans 4, 5 ou 6 ans. Il demande si cela a été anticipé pour l'avenir, si une politique a été mise en place pour faire venir, à nouveau, de jeunes parents sur le territoire.

Monsieur GRIMAUD explique qu'il existe une politique de développement économique assez forte, l'attractivité de ce territoire est développée. C'est la seule façon d'attirer des gens. Les enfants sont souvent conçus sur le territoire.

N°2019-74

### **RASED – Exercice 2019 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement**

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la proposition de l'Education Nationale, la commune de Segré-En-Anjou Bleu prend en charge l'ensemble des dépenses d'équipement et de fonctionnement des équipes du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté), à charge pour elle de se faire rembourser par les communes intéressées en fonction du nombre d'élèves concernés dont la liste est communiquée, chaque année, par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions signées en Sous-Préfecture le 16 janvier 2004 entre les communes concernées par le RASED, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire et la commune déléguée de Segré,

APRES en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

DIT que, conformément à l'article 2 de la convention sus-mentionnée, la participation demandée à chaque commune concernée est fixée à 1,33 € par enfant scolarisé dans une école publique pour l'année 2019,

DECIDE de solliciter cette participation auprès des communes extérieures,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

N°2019-75

### **Coût d'un élève – Année 2018**

Madame COQUEREAU, adjointe aux finances, explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce coût sert de base :

- au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est

domiciliée dans une autre commune.

- au calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

Afin de déterminer ce coût, il convient de se référer à la circulaire préfectorale 2012-025 du 15.02.2012 qui fixe notamment les dépenses qui doivent être prises en compte.

Elle informe le conseil que, pour l'année 2018, les chiffres sont les suivants :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Total des dépenses	484 717.25 €	254 871.13 €
Nombre élèves	350	594
Coût d'un élève	1 384.91 €	429.08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 125

**Contre :** 2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel

FIXE le coût d'un élève en 2018 à :

- 1 384.91 € pour un élève en maternelle
- 429.08 € pour un élève en élémentaire

DIT que ce coût servira de base en 2019 pour :

- le calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.
- le calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

**Madame COQUEREAU informe que ces coûts sont en augmentation puisque celui d'un élève en maternelle s'élevait à 1 288.49 en 2017 et celui d'un élève en élémentaire à 418.20 €.**

N°2019-76

### **Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2019**

VU le contrat d'association n° 39 conclu entre l'état et l'école élémentaire privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée d'Aviré,

VU le contrat d'association n° 75 conclu entre l'état et l'école primaire privée mixte St Symphorien située sur la commune déléguée de Le Bourg d'Iré,

Vu le contrat d'association n° 137A conclu entre l'état et l'école catholique « La Source » située sur la commune déléguée de Châtelais,

VU le contrat d'association n° 224 conclu entre l'état et l'école privée mixte située sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée,

VU le contrat d'association n° 257 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée de Marans,

VU le contrat d'association n° 307 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint Georges » située sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère,

VU le contrat d'association n° 411 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint René Goupil » située sur la commune déléguée de Saint Martin du Bois,

VU le contrat d'association n° 377 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Sacré Cœur » située sur la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné,

VU le contrat d'association n° 447 conclu entre l'état et l'école élémentaire catholique « Saint-Joseph » située sur la commune déléguée de Segré,

VU le contrat d'association n° 963 conclu entre l'état et l'école primaire privée « Bourg-Chevreau Ste Anne » située sur la commune déléguée de Segré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 114  
**Contre :** 6 BESNIER Michel, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence  
**Abstentions :** 5 BOURDAIS Marie-Paule (pouvoir exercé par PASQUIER Jean-Pierre), VERGEREAU Danielle, TROUILLEAU Jacky, BRUAND Martine, PASQUIER Jean-Pierre  
**N'ont pas participé au vote :** 2 OREILLARD Gabriel, CHANTEUX Evelyne

FIXE comme suit le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'exercice 2019 :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Notre Dame	Aviré	40 570.60 €
Ecole Saint Symphorien	Le Bourg d'Iré	75 406.22 €
Ecole La Source	Châtellais	15 272.41 €
Ecole privée Hôtellerie	L'Hôtellerie de Flée	53 599.94 €
Ecole Notre Dame	Marans	37 741.51 €
Ecole Saint Georges	Noyant la Gravoyère	36 084.46 €
Ecole Saint René Goupil	Saint Martin du Bois	33 314.64 €
Ecole Sacré –Cœur	Sainte Gemmes d'Andigné	90 054.21 €
Ecole Bourg Chevreau	Segré	66 901.42 €
Ecole Saint-Joseph	Segré	212 645.04 €
Total		661 590.45 €

DIT qu'à compter de 2019, le versement des participations s'effectue de la façon suivante :

- En février : versement de 50% du montant attribué l'année N-1
- En septembre : versement du solde du montant attribué l'année N

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6558.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Madame DENIS-POIZOT déclare :**

« La France compte 10 000 établissements d'enseignement privé scolarisant ainsi 2 millions d'élèves, soit 17% de la population scolaire. Depuis la loi Debré de 1959, ces établissements peuvent avoir plusieurs statuts : hors contrat, sous contrat simplifié ou sous contrat d'association. Au nom de la parité public/privé, l'article L.442-5 du Code de l'Education prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles correspondant au public. Le public et le privé ont des orientations et des contraintes différentes. Il n'y a pas de parité possible public / privé. Financer des écoles privées confessionnelles sur fonds publics au nom de la « parité » relève des avantages accordés aux religions et à leurs activités. C'est une violation du principe de laïcité. Il n'y a pas d'égalité entre les écoles publiques et privées. L'école publique est laïque, elle ne dispense aucune idéologie et croyance particulière, elle œuvre à l'acquisition rationnelle des connaissances et aide les jeunes à se former un esprit critique et à acquérir leur autonomie de pensée sans laquelle il n'est pas de citoyen libre. Elle n'a pas de critère d'admission.

L'école primaire privée à 95% catholique est liée à la hiérarchie catholique. Elle a un caractère propre et un projet lié à l'église catholique auquel doivent adhérer les élèves, même si sous contrat d'association, elle doit les accueillir sans référence religieuse.

L'école publique est soumise à la carte scolaire. Elle accueille tous les élèves du secteur du recrutement. L'école privée n'est pas soumise à la carte scolaire et est libre des critères de recrutement. L'école publique est gratuite, l'école privée est payante. Elle exerce donc une sélection sociale par l'argent, même si celle-ci est moins caricaturale qu'il y a quelques années.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre.

A Segré-en-Anjou Bleu, 10 écoles privées sont sous contrat d'association et subventionnées à hauteur de 661 000 €, sans compter les subventions à l'OGEC.

Monsieur le Maire de Segré-en-Anjou Bleu, nous sommes aujourd'hui une nouvelle commune, pourquoi ne pas utiliser cet argent public pour financer un accès équivalent aux écoles publiques pour chaque enfant dans chaque commune déléguée. »

Monsieur GRIMAUD signale que Madame DENIS-POIZOT l'a dit elle-même au début de son intervention : c'est la loi, loi qui est respectée.

N°2019-77

## **Budget primitif – Exercice 2019 – Budget communal**

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 du budget Communal, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2019 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2019
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	27 869 209,21 €
011	Charges à caractère général	4 974 590,00 €
012	Charges de personnel	8 731 500,00 €
014	Atténuation de produits	20 000,00 €
65	Charges de gestion courante	3 163 350,00 €
66	Charges financières	493 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	55 200,00 €
68	Dotations aux provisions	5 100 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 085 969,21 €
023	Virement à la section d'investissement	3 055 600,00 €

042	Ecritures budgétaires entre section	1 190 000,00 €
	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>27 869 209,21 €</b>
013	Atténuation de charges	300 000,00 €
70	Produits des services	2 031 950,00 €
73	Impôts et taxes	12 550 000,00 €
74	Dotations, subventions	4 666 550,00 €
75	Autres produits de gestion courante	390 000,00 €
77	Produits exceptionnels	100 500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	108 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 722 209,21 €

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>17 787 542,86 €</b>
10	Dotations fonds divers	65 000,00 €
16	Emprunts et dettes	1 912 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	454 170,00 €
204	Subventions équip versées	2 002 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	740 990,00 €
23	Immobilisations en cours	9 338 800,00 €
27	Immobilisations financières	144 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	1 160 000,00 €
020	Dépenses imprévues	5 990,00 €
040	Opérations ordre entre section	108 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	300 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 555 692,86 €
	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>17 787 542,86 €</b>
10	Dotations fonds divers	5 092 192,86 €
13	Subventions investissement	3 687 750,00 €
16	Emprunts et dettes	3 002 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	1 160 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 055 600,00 €
024	Produits de cessions	300 000,00 €
040	Opération ordre entre section	1 190 000,00 €
041	Opération entre sections	300 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2019 du budget Communal qui donne les résultats suivants :

**Pour :** 120  
**Contre :** 2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel  
**Abstentions :** 4 GRANIER Jean-Claude, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence  
**N'a pas participé au vote :** 1 TROTTIER Marie-Annick

**Madame COQUEREAU liste les investissements les plus importants :**

Commune déléguée	Investissement	Montant
Aviré	Réaménagement de la mairie	52 000 €
Le Bourg d'Iré	Travaux d'enfouissement Rte de Challain et achat de terrain	76 000 €
La Chapelle sur Oudon	Sécurité de l'église	100 000 €
Châtellais	Travaux d'enfouissement	94 000 €

La Ferrière de Flée	Sécurité de l'église	50 000 €
	Isolation de la salle	41 000 €
L'Hôtellerie de Flée	Aménagement du logement au-dessus du commerce	140 000 €
	Enfouissement Rue d'Anjou	42 500 €
Louvaines	Parvis de l'église de la Jaillette	40 000 €
Marans	Couverture de la salle	125 000 €
Montguillon	Aménagement multi-sports	52 000 €
	Chemin piétonnier	10 000 €
Noyant-La-Gravoyère	Voirie Rue Bachelot /Neuville 1 <sup>ère</sup> tranche	200 000 €
	Rond-point	40 000 €
Nyoseau	Couverture de l'église	89 300 €
	Sécurisation d'un tunnel d'exhaure	118 000 €
St Martin du Bois	Eglise	20 000 €
	Circulation douce entrée bourg	25 000 €
St Sauveur de Flée	Réfection de trottoirs	13 000 €
Ste Gemmes d'Andigné	Bloc sanitaires cimetière	65 000 €
	Passerelle sur l'Argos	290 000 €
	Complément pour l'église	150 000 €
Segré	Cimetière	100 000 €
	Hôtel de la gare	400 000 €
	WC public Place du port	60 000 €
	Voirie aménagement centre-ville	1 500 000 €

Elle évoque également les investissements liés à la compétence sport :

Extension de la piscine (1<sup>ère</sup> tranche) : 1 000 000 €

Terrain synthétique : 800 000 €

Vestiaires St Martin : 550 000 €

Monsieur DROUIN déclare :

« Vous présentez un budget avec des investissements relativement importants, sur 2019 et 2020. Comme on l'a vu dans le Débat d'Orientations Budgétaires, vous prévoyez une réduction des investissements les années suivantes. C'est clairement un budget électoraliste, on n'est pas très loin des élections, ce n'est pas très surprenant. La question est : est-ce que cela répond aux besoins du territoire ? J'ai évoqué tout à l'heure le nombre de naissances en baisse. Si on prend le cas de Segré, les commerçants quittent les uns après les autres le marché, des classes ferment sur le territoire, ou vont fermer. Est-ce que les projets que vous avez, est-ce que les investissements que vous faites, par exemple, un terrain synthétique, vont faire augmenter le nombre de naissances, vont faire revenir des commerçants sur le marché, vont faire cesser les fermetures de classe dans les écoles de notre territoire ? Je ne crois pas. Vous ne préparez pas un budget pour l'avenir. »

En réponse à Monsieur GALON, Monsieur GRIMAUD informe que le terrain synthétique sera destiné avant tout au football, et sera situé au stade des Mines.

Monsieur GRIMAUD mentionne qu'il ne s'agit pas d'un budget électoraliste. Les interventions entendues dans l'assemblée n'ont, jusqu'à présent, jamais eu de connotation électoraliste. « Peut-être que certains y pensent, mais ce n'est pas mon cas, ce n'est pas non plus le cas des collègues qui sont autour de la table, ce n'est pas le cas de ceux qui ont travaillé sur ce budget, à tous les niveaux » affirme-t-il.

Il se réjouit de la volonté de travailler tous ensemble pour la commune, d'investir pour la commune. Il est vrai que la baisse de la natalité est un phénomène observé un peu partout, les chiffres ne sont pas autant en progression qu'à d'autres périodes.

« Nous avons une politique d'investissement pour attirer les familles. Nous avons la chance d'avoir un développement économique qui fonctionne bien. La Communauté de



Communes Anjou Bleu Communauté va connaître un investissement important du côté de Candé, il s'agit de notre territoire. Il y a des travaux importants sur Pouancé, des extensions d'entreprises sur d'autres zones d'activité sont déjà programmées et des arrivées d'entreprises vont également avoir lieu. »

Il informe s'être rendu chez un commerçant nouvellement installé dans le centre de Segré cet après-midi avec la CCI et d'autres interlocuteurs soutenant le commerce. Il annonce que d'autres commerces vont voir le jour pour les semaines à venir, puisque les commerçants sont entrés en contact avec la CCI pour s'installer. Ce territoire est vivant. Le but est d'attirer de nouveaux habitants. Dans les semaines qui viennent, en partenariat avec les bailleurs sociaux et d'autres organismes, des conventions vont être mises en place pour faciliter l'accueil de personnes extérieures venant travailler sur le territoire, pour permettre aux entreprises de pourvoir leurs postes, non pourvus à l'heure actuelle, parce qu'elles ne trouvent pas sur place les compétences nécessaires.

Un territoire est attractif s'il est bien équipé, s'il a une piscine qui répond aux besoins. Au départ, la piscine était prévue pour 60 000 entrées, on est à 120 000. Elle est saturée, tout comme certains équipements sportifs. La rénovation de la salle de sports de St Martin du Bois est en cours. Des interventions sur d'autres équipements sportifs sont programmées dans les années qui viennent.

Ce budget est une réponse aux programmes et aux projets élaborés dans les différentes communes sur les programmes 2014. Il s'agit d'investissements importants. Est-ce qu'on doit forcément aussi stigmatiser des projets ? Il pense, au contraire, qu'il est intéressant d'avoir des projets. C'est une richesse d'avoir un territoire où naissent plein de projets. Il se dit très heureux, à travers ces budgets, que les projets qui avaient été prévus dans les communes, pour ce mandat 2014-2020, puissent être menés à bien.

N°2019-78

## **Bilan des cessions et acquisitions 2018**

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière.

Le bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par la Commune elle-même ou par une personne, publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif.

Le bilan relatif aux activités immobilières réalisées par la commune, Alter Public et Alter Cités, ces dernières agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune, au cours de l'année 2018, est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 122

**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 4 DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

APPROUVE le bilan des activités immobilières de Segré-en-Anjou Bleu, d'Alter Public et d'Alter Cités (agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune) pour l'exercice 2018.

## ZAC du Clôteau de la Minière à Segré – Garantie d'emprunt à ALTER PUBLIC – Avenant au contrat de prêt

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil que, par délibération du 16 décembre 2014, la commune déléguée de SEGRE avait apporté sa garantie à hauteur de 80% pour un emprunt de 520 000 € réalisé par ALTER PUBLIC auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire pour l'opération du Clôteau de la Minière.

Elle informe le Conseil que la Société ALTER PUBLIC a demandé un réaménagement de ce prêt et qu'il convient donc d'approuver l'avenant au contrat de prêt correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération 2014/158 du 16 décembre 2014 prise par la commune déléguée de Segré apportant sa garantie à 80% pour un prêt d'un montant de 520 000 € réalisé auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire pour l'opération du clôteau de la Minière,

VU la demande formulée par ALTER PUBLIC concernant le réaménagement de ce contrat de prêt,

APRES avoir pris connaissance des conditions de réaménagement de ce prêt proposé par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1 / le prêteur accepte la suppression de la garantie de la commune de SEGRE

En contrepartie, le PRETEUR demande la garantie à hauteur de 80% de la commune de SEGRE EN ANJOU BLEU

Avec modification consécutive de l'article Assurances-Garanties du contrat de prêt initial.

2/ Modifications des modalités de financement et de remboursement dudit prêt, à compter de la date d'effet de 25/02/2019 :

- Allongement de la durée du prêt de 60 mois
- Changement de produit, le prêt devenant un prêt moyen long terme amortissable trimestriellement

Montant de base du réaménagement (CRD du 25/02/2019)	Durée du réaménagement	Taux (proportionnel annuel)	Taux effectif global	Taux de période (TEG/nbre échéances par an)	Date 1 <sup>ère</sup> échéance réaménagée
520 000 €	60 mois	2.58%	2.638%	0.659%	25/05/2019
Montant échéance réaménagée hors assurance	Montant assurance	Montant échéance réaménagée assurance incluse	Périodicité		Frais de dossier
27 796.69 €	0.00 €	27 796.69 €	Trimestrielle		780.00 €

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 115

**Contre :** 4 TROTTIER Marie-Annick, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 8 GRANIER Jean-Claude, MIGRAINE Marc, LARDEUX Dominique, BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, LEBRETON Michel, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence

APPROUVE l'avenant au contrat de prêt correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint, à signer l'avenant au contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**Monsieur DROUIN intervient :**

« Ce projet a coûté 600 000 €, terrain sur lequel aucune maison n'a été construite. Alter commence à avoir des frais financiers importants. Le dernier dossier passé, l'Aubertière, avait été clôturé avec un coût, pour la collectivité, de 650 000 €. Est-ce que ce dossier n'est pas parti pour aller dans la même direction ? Pour l'instant, à ma connaissance, il n'y a aucun projet. Pendant combien de temps les frais financiers vont-ils s'accumuler ? »

Il revient sur l'annonce faite par Monsieur GRIMAUD sur l'ouverture ou la réouverture de commerces à Segré. Il signale qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle. Il demande s'il s'agit de l'Intermarché.

Monsieur GRIMAUD remercie Mme COQUEREAU pour cette longue présentation, la clarté de ces propos et sa très grande compétence.

Il remercie également les services, qui, pendant cette période du budget, sont extrêmement sollicités.

N°2019-80

### **Commune déléguée de Montguillon – Lotissement des Lys – Déplacement d'une armoire de commande d'éclairage public**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de déplacement d'une armoire de commande du réseau d'éclairage public dans le lotissement des Lys à Montguillon, qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. en date du 26 avril 2016 arrêtant le règlement financier applicable en 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. en date du 20 décembre 2016 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

VU le plan de financement :

Montant de l'opération : Eclairage public	2 977.31€ HT
A déduire : participation du S.I.E.M.L.	744.33€ HT
Montant à la charge de la Commune	2 232.98€ HT

**A l'unanimité,**

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le versement d'un fonds de concours pour le déplacement d'une armoire de commande d'éclairage public dans le lotissement des Lys sur la commune déléguée de Montguillon,

DIT QUE les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le S.I.E.M.L. le 26 avril 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que le crédit correspondant sera inscrit au budget primitif 2019.

N°2019-81

### **Commune déléguée de Nyoiseau – Convention avec le SIEML – Déplacement d'un poteau béton à Charmont**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec le SIEML concernant le déplacement d'un poteau béton à Charmont, sur la commune déléguée de Nyoiseau, qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention n° 331.18.29 proposée par le SIEML,

**Pour :** 126

**Abstention :** 1 LEDOUX Jean-Yves

APPROUVE la convention à intervenir avec le SIEML, dont le siège social est à Ecoflant, Rte de la Confluence, ZAC de Beuzon, BP 60145, 49001 ANGERS CEDEX 01, pour le déplacement d'un poteau béton à Charmont, sur la commune déléguée de Nyoiseau,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N°2019-82

### **Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Aménagement d'un logement duplex au-dessus du commerce – Avant-Projet Définitif**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif proposé par l'architecte Sandrine POUGET, pour les travaux de réaménagement d'un logement duplex au-dessus du commerce de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100 000.00 € H.T.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

Par ailleurs, il sollicite l'autorisation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 123  
**Abstentions :** 3 GRANIER Jean-Claude, MIGRAINE Marc, FOUILLET  
Alain  
**N'a pas participé au vote :** 1 BESNIER Michel

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif proposé par l'architecte Sandrine POUGET, pour les travaux de réaménagement d'un logement duplex au-dessus du commerce de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100 000.00 € H.T.,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme correspondante au projet,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur PASSELANDE précise que la surface concernée, sur 2 niveaux, s'élève à 100 m<sup>2</sup>.

N°2019-83

### **Participations versées pour la scolarisation d'enfants de Segré-en-Anjou Bleu dans des communes extérieures – Année scolaire 2018-2019**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs enfants de Segré en Anjou Bleu sont scolarisés dans des communes extérieures :

- Deux enfants à l'école privée Saint Paul les Genêts à Angers pour raisons médicales
- Un enfant à l'école primaire La Blancheraie à Angers
- Un enfant à l'école primaire Nelson Mandela à Angers
- Un enfant à l'école privée Notre Dame des Ardoisières à Bel Air de Combrée pour raison médicale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,  
VU les demandes présentées par les communes concernées,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L212-8 et L442-5-1,

**Pour :** 126  
**Abstention :** 1 DENIS-POIZOT Françoise

ACCEPTTE de verser les participations suivantes :

- 858.16€ à l'OGEC de l'école privée Saint Paul les Genêts pour la scolarisation de deux enfants
- 825€ à la mairie d'Angers pour la scolarisation de deux enfants
- 429.08€ à l'OGEC de l'école prive Notre Dame des Ardoisières pour la scolarisation d'un enfant

DIT que la dépense sera mandatée sur le compte 6558,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Communes déléguées de La Ferrière de Flée et St Sauveur de Flée – Alimentation en eau potable – Convention de participation financière pour renforcement du réseau public d'eau potable avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation financière pour le renforcement du réseau public d'eau potable sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, communes déléguées de St Sauveur de Flée et la Ferrière de Flée, dans le cadre de l'amélioration de la desserte incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 125  
**N'ont pas participé au vote :** 2 RETIER Daniel, BOUILLET-LE LIBOUX Jérémy

APPROUVE la convention de participation financière pour le renforcement du réseau public d'eau potable à passer avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou, - Rue Gillier – 49500 Segré-en-Anjou Bleu, dans le cadre des travaux de raccordement des communes déléguées de St Sauveur de Flée et la Ferrière de Flée,

DIT que le montant de la participation de la commune s'élève à 27 306,58 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**Monsieur TAULNAY expose :**

« Le 15 décembre 2016, la création de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu a dissous le SIAEP des Flées, constitué de 2 communes, la Ferrière de Flée et St Sauveur de Flée. Ces 2 communes ont alors intégré le Syndicat d'Eau du Segréen, et leur alimentation continue à provenir d'un import de Chemazé. Cette distribution, étant source de coupures fréquentes et la sécurité incendie n'étant pas assurée dans les deux communes déléguées, le SIAEP du Segréen, en accord avec la commune de Segré-en-Anjou Bleu, a décidé de poser une canalisation de fonte de diamètre 150 sur le territoire de la commune de la Ferrière de Flée, sur 2.8 km, destinée à assurer, à la fois, la desserte en eau potable, et la défense incendie. L'objet de la convention entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et le nouveau Syndicat d'Eau de l'Anjou (englobant depuis 2018 l'ex-SIAEP du Segréen) tient du fait que la pose d'une canalisation de diamètre 125 aurait été suffisante pour l'alimentation en eau potable des habitants et que le passage au diamètre 150 est dû exclusivement à la nécessité de la défense incendie, qui incombe à la commune nouvelle. La pose de la canalisation 150 va coûter au syndicat 342 199 €. Un simple renforcement en diamètre 125 aurait coûté 314 893 €. La différence de coût en application du marché pour cette augmentation de diamètre est donc de 27 306,58 € TTC, c'est le montant du règlement de cette somme qu'il vous est demandé d'approuver à travers cette convention de participation financière au bénéfice du syndicat d'Eau de l'Anjou.

N°2019-85

**Commune déléguée de Saint Martin du Bois - Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie**

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Saint Martin du Bois expose au Conseil Municipal, qu'une procédure de liquidation a été engagée pour le commerce La Fleur de Sel SARL sis Lieudit Fleur de Lys – Saint Martin du Bois – 49500 Segré-en-Anjou Bleu.

Afin de conserver la possibilité de créer une nouvelle activité dans ce local commercial, il est proposé d'acquérir la licence IV.

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Saint Martin du Bois propose donc au Conseil Municipal d'acquérir cette licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, au prix de 3 500 euros plus frais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 126  
**N'a pas participé au vote :** 1 GARNIER Marcel

APPROUVE l'acquisition de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, pour un montant de 3 500 euros plus frais,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**Monsieur DROUIN demande comment est déterminé le prix d'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie car il a souvenir que le prix lors du dernier achat n'était pas le même.**

**Monsieur GRIMAUD répond que ce prix dépend de l'endroit, du vendeur. Il évoque également des mises à prix.**

N°2019-86

### **Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2018**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle, qu'en vertu de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par les collectivités territoriales est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Au titre de l'année 2018, il y a eu 8 actions de formation suivies par 9 élus pour un montant total de 2 718 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 126  
**Contre :** 1 DROUIN Emmanuel

APPROUVE le bilan des formations des élus, ci-dessous, pour l'exercice 2018 :

Nom Prénom	Poste	Nature de la formation	Date	Coût
ROMANN Colette	Adjoint commune déléguée	Revitalisation des centres villes: la place des arts et de la culture dans une politique de redynamisation des centres villes et des centres-bourgs	01/02/2018	700,00 €
OREILLARD Gabriel	Adjoint de droit Maire délégué	Parler juste ou intervenir en public, 6 mois après	19/06/2018	155,00 €
BROSSIER Daniel	Adjoint de droit Maire délégué	Fiscalité: actions prioritaires 2018-2019	02/10/2018	94,00 €
OREILLARD Gabriel	Adjoint de droit Maire délégué	Fiscalité: actions prioritaires 2018-2019	02/10/2018	94,00 €
MALINGE Monique	Adjoint commune déléguée	La reprise des sépultures dans les cimetières	09/11/2018	195,00 €
BOULLIER Nadia	Conseiller municipal Conseiller communal	Appréhender les réseaux sociaux en tant qu' élu d'une collectivité	04/10/2018	195,00 €
COUTINEAU Michel	Adjoint commune déléguée	Appréhender les réseaux sociaux en tant qu' élu d'une collectivité	04/10/2018	177,00 €
DUMONT Jean-Yves	Adjoint commune déléguée	Valoriser son territoire: Dynamisme et opportunités territoriales	02/10/2018	700,00 €
BROSSIER Daniel	Adjoint de droit Maire délégué	Gérer la dette, optimiser les ressources, maîtriser les dépenses	18/10/2018	195,00 €
OREILLARD Gabriel	Adjoint de droit Maire délégué	Gérer la dette, optimiser les ressources, maîtriser les dépenses	18/10/2018	195,00 €
BELLIER André	Adjoint de droit Maire délégué	La gouvernance, clé de la réussite d'une commune nouvelle	06/12/2018	18,00 €
				2 718.00 €

**Monsieur CHAUVIN précise que l'an dernier 5 actions de formation pour 6 élus ont été suivies pour un montant de 1 731 €.**

N°2019-87

### **Tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant la nécessité de créer les postes suivants dans le cadre des modifications de temps de travail :



Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique à 29,00/35<sup>ème</sup>,

Considérant la nécessité de modifier l'intitulé des postes suivants dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique :

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe au lieu d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe au lieu d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe au lieu d'assistant socio-éducatif,

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe à 28/35<sup>ème</sup> au lieu de d'éducateur principal de jeunes enfants à 28/35<sup>ème</sup>,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 123

**Contre :** 1 GRIMAUD Gilles (erreur de manipulation)

**Abstentions :** 3 PELLETIER Christine, CHAUVEAU Carine, DROUIN Emmanuel

ADOpte le tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

**EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET**

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	1		1
- Attaché principal	3		3
- Attaché	3		3
- Secrétaire de mairie	1		1
- Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Rédacteur	5		5
- Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	15		15
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		2
- Adjoint administratif	12		12
	44	0	44

  

<b>FILIERE ANIMATION</b>	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Adjoint d'animation	9		9
	13	0	13

**FILIERE CULTURELLE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Adjoint du patrimoine	1		1
	4	0	4

**FILIERE POLICE MUNICIPALE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Brigadier chef principal	2		2
- Gardien-brigadier	1		1
	3	0	3

**FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Puéricultrice de classe supérieure	1		1
- Puéricultrice de classe normale	1		1
- Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
- Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	2		2
- Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3		3
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Agent social	3		3
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8		8
	23	0	23

**FILIERE SPORTIVE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
- Educateur des APS	2		2
	3	0	3

**FILIERE TECHNIQUE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Ingénieur principal	1		1
- Ingénieur	2		2
- Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
- Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5		5
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	3		3
- Agent de maîtrise	4		4
- Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	14		14
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13		13
- Adjoint technique	38		38
	86	0	86

**EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET****FILIERE ADMINISTRATIVE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Adjoint administratif (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1

(pour un temps de 26.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 26.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 25.00/35 <sup>ème</sup> )	2		2
(pour un temps de 20.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 17.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 15.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	8	0	8

### **FILIERE ANIMATION**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- animateur (pour un temps de 30.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (pour un temps de 28.85/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Adjoint d'animation (pour un temps de 33.00/35 <sup>ème</sup> )	3		3
(pour un temps de 30.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 29.40/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 27.10/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 26.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 25.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 23.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 19.85/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 5.60/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 4.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	15	0	15

### **FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	2		2
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 28.70/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 17.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	5	0	5

### **FILIERE TECHNIQUE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 27.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 21.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (pour un temps de 27.90/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 20.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 7.60/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Adjoint technique (pour un temps de 33.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 32.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 30.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1

(pour un temps de 29.00/35 <sup>ème</sup> )	1	1	2
(pour un temps de 28.20/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	2		2
(pour un temps de 27.90/35 <sup>ème</sup> )	2		2
(pour un temps de 24.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 23.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 23.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 20.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 20.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 17.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 16.25/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 15.60/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 15.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 12.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 5.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 4.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	26	1	27

Sous-total (Titulaires)

<b>230</b>	<b>1</b>	<b>231</b>
------------	----------	------------

### EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Attaché	4		4
	4	0	4

#### FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Technicien	1		1
- Adjoint technique	3		3
	4	0	4

#### FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
- Agent social	1		1
	2	0	2

#### FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Animateur	2		2
	2	0	2

#### FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Conseiller territorial des APS	1		1
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

## EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

### **FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe (pour un temps de 10.50/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

### **FILIERE SPORTIVE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 <sup>ème</sup> )	2		2
	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

### **FILIERE TECHNIQUE**

	Nombre de postes		
	01/02/2019	Modifications	01/04/2019
- Adjoint technique (pour un temps de 11.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 8.00/35 <sup>ème</sup> )	1		1
(pour un temps de 3.80/35 <sup>ème</sup> )	1		1
	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Sous-total (Titulaires)

<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
-----------	----------	-----------

Total général

<b>253</b>	<b>1</b>	<b>254</b>
------------	----------	------------

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

**Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>						
<b><u>2019-20</u></b>	<p><b>Objet</b> : Location de deux modulaires à usage de bureau et de vestiaire arbitre pendant la durée des travaux sur le site du stade de la commune déléguée de St Martin du Bois</p> <p><b>Conditions</b> : Approbation de la proposition à intervenir avec la Société PETIT, Construction Modulaire – 375 rue Roland Moreno, Parc de l’Atlantique – 49170 St Léger des Bois, pour une durée de 9 mois, selon le détail suivant :</p> <table> <tr> <td>Total location mensuelle (modules bureau et vestiaires)</td> <td align="right">350,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Montant du transport aller et manutention :</td> <td align="right">140,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Montant du transport retour et manutention :</td> <td align="right">140,00 € HT</td> </tr> </table>	Total location mensuelle (modules bureau et vestiaires)	350,00 € HT	- Montant du transport aller et manutention :	140,00 € HT	- Montant du transport retour et manutention :	140,00 € HT
Total location mensuelle (modules bureau et vestiaires)	350,00 € HT						
- Montant du transport aller et manutention :	140,00 € HT						
- Montant du transport retour et manutention :	140,00 € HT						
<b><u>2019-22</u></b>	<p><b>Objet</b> : Mise à jour du zonage d’assainissement de la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du devis de l’entreprise SETEC HYDRATEC, 16 Bd de l’Ecce Homo 49100 ANGERS, pour la mise en cohérence du zonage d’assainissement avec le PLU de la commune déléguée de Noyant La Gravoyère – Prix de la prestation : 2 505.62 € TTC</p>						
<b><u>2019-24</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré - Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FONTY</p>						
<b><u>2019-25</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Entretien du bassin de l’Aubertière</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la proposition présentée par l’entreprise MOREAU et Associés, ZA La Barrière, Andigné – 49220 Le Lion d’Angers, pour l’entretien du bassin de l’Aubertière sur la commune déléguée de Segré – Montant : 23 892 € TTC</p>						
<b><u>2019-26</u></b>	<p><b>Objet</b> : Convention avec l’ASDIES pour entretien sur divers sites sur la commune de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la convention avec l’ASDIES – Rue Jean Monnet – ZI d’Etriché – 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour l’entretien sur divers sites de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant annuel de 25 200 € TTC</p>						
<b><u>2019-27</u></b>	<p><b>Objet</b> : Convention de partenariat au titre de la saison 2018-2019 avec le Département de Maine-et-Loire, le syndicat mixte de l’Orchestre National des Pays de la Loire et le pôle d’Equilibre Territorial Rural (PETR)</p> <p><b>Conditions</b> : Contrat du 30/1/2019 au 31/12/2019</p>						
<b><u>2019-29</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Contrat avec Christian FELIE pour l’animation du repas des aînés du 3 mars 2019</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du contrat à intervenir avec Christian Félie, 18 Rue Charles Péguy, Beaupréau, 49600 Beaupréau en Mauges – Coût : 550 € charges comprises</p>						
<b><u>2019-30</u></b>	<p><b>Objet</b> : Travaux de construction d’une nouvelle station d’épuration à Louvaines</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de l’avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir avec l’entreprise SARL ERSE, Zade Chatenay, 9 rue des Messagers, 37210 ROCHECORBON, pour un montant de <b>3 071.18 € HT</b> portant le nouveau montant de travaux à <b>227 427.18 € HT</b>.</p>						
<b><u>2019-31</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DOUSSIN-DEMAS</p>						
<b><u>2019-32</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille WANDERSTEIN BOULTAREAU</p>						
<b><u>2019-33</u></b>	<p><b>Objet</b> : Etude préalable pour la mise en place d’un Contrat Territoire Lecture sur le territoire de la commune</p> <p><b>Conditions</b> : approbation du marché de prestations intellectuelles à intervenir avec la Société SYLLAB – 21 Rue Faubourg Saint Antoine – 75011 PARIS pour un montant de 15 500.00 € HT.</p>						
<b><u>2019-34</u></b>	<p><b>Objet</b> : Commune déléguée de Segré – Convention de location à intervenir avec Maine et Loire Habitat</p> <p><b>Conditions</b> : approbation de la convention de location d’un logement de type 4 collectif d’une surface de 100,36 m², situé 22 E Rue Michelet – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU et appartenant à Maine et Loire Habitat, dont le siège social est 11, rue du Clon à Angers.</p> <p>La location prend effet à compter du 8 février 2019, renouvelable par tacite reconduction pour une période d’un mois.</p>						

	<p>Le montant mensuel du loyer est fixé à 462.46 € payable mensuellement à terme échu. Les charges récupérables donnent lieu au versement d'une provision mensuelle, qui fera l'objet d'une régularisation annuelle.</p>
<b>2019-35</b>	<p><b>Objet :</b> Réaménagement de bureaux et de vestiaires La Beurrerie – Commune déléguée de Segré</p> <p><b>Conditions :</b> approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes, selon le détail par lot et montant ci-dessous:</p> <p><b>Lot 1 – Démolition - Gros œuvre :</b> SARL THIBAUT – Rue de la Messandière - Nyoiseau – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU pour un montant de <b>29 000.00 € HT.</b></p> <p><b>Lot 2 – Charpente bois – Bardage bois :</b> SA VERON DIET – L'Aulnay – Le Pin en Mauges - 49110 BEAUPRÉAU EN MAUGES pour un montant total de <b>29 312.30 € HT.</b></p> <p><b>Lot 3 – Menuiseries Alu – Serrurerie :</b> SARL SIGMA – 2 Rue Jean Monnet – BP 30315 – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour un montant de <b>12 593.80 € HT.</b></p> <p><b>Lot 4 – Menuiseries bois :</b> SARL MONNIER – La Jarriais– 53800 SAINT MARTIN DU LIMET pour un montant total de <b>17 766.82 € HT.</b></p> <p><b>Lot 5 – Plâtrerie - Isolation :</b> Plâtrerie Florian GODELOUP – 42 D Rue du Maine – 53540 CUILLE pour un montant total de <b>17 783.96 € HT.</b></p> <p><b>Lot 6 – Faux Plafonds :</b> SARL TREMELO – Les Fresnais – Route de Chemillé – 49290 CHALONNES SUR LOIRE pour un montant total de <b>2 469.28 € HT.</b></p> <p><b>Lot 7 – Carrelage faïence :</b> SAS Maleinge – 59 bis Avenue de Bon Air – PB 51524 - ST PIERRE MONTLIMARD – 49445 MONTREVAULT SUR EVRE Cedex pour un montant total de <b>20 500.00 € HT,</b></p> <p><b>Lot 8 – Peinture :</b> SARL GOUIN DÉCORATION – 26 Rue des Ormeaux – 49100 ANGERS pour un montant total de <b>4 215.54 € HT,</b></p> <p><b>Lot 9 – Électricité :</b> YASAR TSE – 3 rue des Frères Montgolfier – Parc d'Activité des Landes - 49240 AVRILLE pour un montant total de <b>12 132.75 € HT,</b></p> <p><b>Lot 10 – Plomberie VMC :</b> Société NOUVELLE BAUDOIN – ZA du Petit Gué – 49440 ANGRIE pour un montant total de <b>18 938.62 € HT,</b></p> <p><b>Lot 11 – Chauffage :</b> SARL ATCS – 40 Bd André Dautel – ZA du Vissoir – 49800 TRELAZE pour un montant total de <b>9 968.81 € HT</b></p>
<b>2019-36</b>	<p><b>Objet :</b> Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Convention de mise à disposition avec l'association « Val de Misengrain – Cœur d'ardoise »</p> <p><b>Conditions :</b> Approbation de la mise à disposition des lieux désignés ci-dessous, faisant partie de la Vallée verte du Misengrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des parcelles de terrain, 229 section : <ul style="list-style-type: none"> <li>AK n°307 d'une surface de 528 m<sup>2</sup></li> <li>AK n°308 d'une surface de 309 m<sup>2</sup></li> <li>AK n°309 d'une surface de 2 413 m<sup>2</sup></li> <li>AH n°83 d'une surface de 47 m<sup>2</sup></li> <li>AH n°87 d'une surface de 138 m<sup>2</sup></li> <li>AH n°88 d'une surface de 1 625 m<sup>2</sup></li> <li>AH n° 90 d'une surface de 3 274 m<sup>2</sup></li> <li>Soit une surface totale de 8 334 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>- un bâtiment d'une surface de 30 m<sup>2</sup> (préau + bar), situé sur la parcelle 229 section AK n°307</li> <li>- une licence IVème catégorie (licence « Place de la Mairie » transférée à « la pêche à la truite »</li> </ul> <p>à l'association « Val du Misengrain – Cœur d'ardoise ».</p> <p>La location prend effet à compter du 1er mars 2019 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 28 février 2029. Le montant du loyer annuel est fixé 500 €, payable en une seule fois, au mois de septembre.</p>
<b>2019-37</b>	<p><b>Objet :</b> Terrain de sport synthétique – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux</p> <p><b>Conditions :</b></p>

	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	709 286 €	DETR (30%)	212 786 €
			Segré-en-Anjou Bleu	496 500 €
	Total HT	709 286 €	Total HT	709 286 €
<b>2019-38</b>	<b>Objet :</b> Aménagement de la rue Bachelot – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux <b>Conditions :</b>			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	315 409 €	DETR (35%)	114 793 €
	Etudes	12 570 €	Segré-en-Anjou Bleu	213 186 €
	Total HT	327 979 €	Total HT	327 979 €
<b>2019-39</b>	<b>Objet :</b> Aménagement de la rue du Pinelier – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux <b>Conditions :</b>			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	656 374 €	DETR (35%)	238 381 €
	Etudes	24 714 €	Segré-en-Anjou Bleu	442 707 €
	Total HT	681 088 €	Total HT	681 088 €
<b>2019-40</b>	<b>Objet :</b> Mise en accessibilité (multisites) – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux <b>Conditions :</b>			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	53 000 €	DETR (35%)	18 550 €
			Segré-en-Anjou Bleu	34 450 €
	Total HT	53 000 €	Total HT	53 000 €
<b>2019-41</b>	<b>Objet :</b> Mise en sécurité de l'église- Commune déléguée de La Ferrière de Flée – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux <b>Conditions :</b>			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	42 000 €	DETR (35%)	14 700 €
			Segré-en-Anjou Bleu	27 300 €
	Total HT	42 000 €	Total HT	42 000 €
<b>2019-42</b>	<b>Objet :</b> Extension de la piscine – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local <b>Conditions :</b>			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	2 681 925 €	DSIL (26%)	750 000 €
	Maîtrise d'œuvre	171 643 €	Région (14%)	400 000 €
	Etudes	24 000 €	Segré-en-Anjou Bleu	1 727 568 €
	Total HT	2 877 568 €	Total HT	2 877 568 €



<b>2019-43</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée - Aménagement du logement au-dessus du commerce – Marché de maîtrise d'œuvre <b>Conditions :</b> approbation de la proposition de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société SARL Sandrine POUGET, Architecte, 4bis, avenue de l'Étang – 49123 Ingrandes /LE FRESNE SUR LOIRE. Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 8.8 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, à savoir 109 000 € HT, soit un montant de 9 592.00 € HT.
<b>2019-44</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière de Segré – Dispersion de cendres – Famille BRINOWETZ
<b>2019-45</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Dispersion de cendres - Famille MANGON
<b>2019-46</b>	<b>Objet :</b> Piscine les Nautilus – Souscription contrat de location, de services de transport de flux voix, data, monétique et de maintenance <b>Conditions :</b> approbation du contrat à intervenir avec Afone Monétics, situé 11 place François Mitterrand, CS 11024, 49055 Angers Cedex 02, pour la piscine les Nautilus. Le contrat prend effet à partir du 28/02/2019 pour une durée de 48 mois. Le prix s'élève à 23.9 € HT par mois, payé au trimestre.
<b>2019-47</b>	<b>Objet :</b> Contrat de location d'une balayeuse Johnston C201 avec la société LEMONNIER <b>Conditions :</b> approbation du contrat de location avec la société LEMONNIER - Zone Artisanale du Carrefour des Biards – 50540 ISIGNY LE BUAT, pour une durée de 6 mois. Le montant du loyer mensuel est de 3 070 € HT par mois. Le paiement des échéances s'effectuera selon les conditions émises dans le contrat de location.
<b>2019-48</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré – Contrat avec En coulisses pour l'animation du repas des aînés du 17 novembre 2019 au rendez-vous des chasseurs <b>Conditions :</b> approbation du contrat à intervenir avec En Coulisses, 117 Avenue du Gal de Gaulle, 17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS, pour l'animation du repas des aînés du 17 novembre au rendez-vous des chasseurs – Prix de la prestation : 1 156.93 €
<b>2019-51</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée de Segré - Installation de 2 ascenseurs au Groupe Milon – Marché de travaux – Attribution du lot 7 – Revêtement des sols souples et du lot 9 – Ascenseurs <b>Conditions :</b> approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes, selon le détail par lot et montant ci-dessous: <u>Lot 7 – Revêtement de sols souples :</u> SAS GERAULT –16 Rue André Citroën – Zone du Millénium II - 53940 - SAINT BERTHEVIN pour un montant total de <b>5 834.28 € HT</b> , <u>Lot 9 – Ascenseurs :</u> THISENKRUPP ASCENSEURS SAS – 21 Rue de Champfleur – 49181 SAINT BARTHÉLÉMY D'ANJOU Cedex 01 pour un montant total de <b>61 000.00 € HT</b>
<b>2019-52</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée du Bourg d'Iré - Concession de terrain dans le cimetière communal - Famille FERRON (renouvellement)
<b>2019-53</b>	<b>Objet :</b> Commune déléguée du Bourg d'Iré - Concession de terrain dans le cimetière communal - Famille FERRON

\*\*\*\*\*

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de  
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
37 rue René Richard - LE BOURG-D'IRE	037 B 1700
L'Hommelaie - SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	277 D 175p
1 rue du Val Saint Aubin - SEGRE	331 AL 243
35 rue Michelet - SEGRE	331 AM 123
Les Chaintres des Hauts PA - ZAC Le Court Pivert - SEGRE	331 C 1536
Rue Lamartine - SEGRE	331 AE 335
9 rue Alfred de Falloux - LE BOURG-D'IRE	037 B 851 et 917

8 avenue du Général d'Andigné - SEGRE	331 AE 251, 483, 485, 669
7 rue du Val d'Araize - SEGRE	331 AK 344
Place de la Gare - SEGRE	331 AE 469 475
50 rue du Champ Bellay - SEGRE	331 AD 611
25 rue du Bois - SEGRE	331 AK 338
8 rue du Val St Aubin - SEGRE	331 AL 241
25 rue du General de Gaulle - LA FERRIERE DE FLEE	136 B 616
2 route de Loiré - LE BOURG-D'IRE	037 B 336 338 350 1929
8 rue des Aulnays - SEGRE	331 AK 380
69 rue Pierre Gendry - SEGRE	331 C 1279 1280
22 rue Denis Papin - SEGRE	331 AE 138
24 rue Victor Hugo - SEGRE	331 AB 565
15 rue de l'Oudon - LOUVAINES	184 B 825
8 allée des Fougères et 43 allée du Ronceray - SEGRE	331 AC 95 et 157
4 rue Alfred de Falloux - LE BOURG-D'IRE	037 B 235
15 rue de l'Hommeau - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 445
Le Ronceray - SEGRE	331 AC 409
41 rue Victor Hugo - 2 rue Courte - SEGRE	331 AB 291 441
La Maison Blanche - LA CHAPELLE SUR OUDON	077 A 123p
1 rue Lihoreau- LA CHAPELLE SUR OUDON	077 B 1766 1767
1 chemin du Buron et Place de la Gare - SEGRE	331 AE 637 471
La Carrière- LA CHAPELLE SUR OUDON	077 A 325 et 806
30 rue du Levant - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 206
13 avenue du Général d'Andigné - SEGRE	331 AE 202
4 bis rue des Juiveries - SEGRE	331 AE 75 381 382
13 allée du Ronceray - SEGRE	331 AC 180 340 341
4 rue St Joseph - SEGRE	331 AB 477
3 rue César - SEGRE	331 C 1091
40 avenue du Général d'Andigné - SEGRE	331 AE 223
1 rue d'Anjou - ST MARTIN DU BOIS	319 A 16, 17 et 794
Le Bourg- ST MARTIN DU BOIS	319 A 794
31 rue Ludovic Menard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 219

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h30  
Le secrétaire de séance,  
Christophe GASTINEAU